



ASSEMBLÉE NATIONALE

CINQUIÈME SESSION

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mercredi 17 octobre 1984

Vol. 28 - No 2

Président : M. Richard Guay

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Visiteurs présents	29
M. Jean-Louis Wernli, président du Parlement du Jura et Mme Wernli	
M. François Lachat, président du gouvernement du Jura et Mme Lachat	
M. Giancarlo Englaro, président de la province italienne d'Udine et Mme Englaro	
Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Décisions du Bureau de l'Assemblée	
et liste des documents dont la loi prescrit le dépôt	29
Rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)	29
Rapport annuel du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement	29
Rapport annuel de la Société des alcools du Québec (SAQ)	29
Résultat d'un sondage au sujet des pourboires	29
Avis de la Commission des biens culturels	29
Rapports annuels de la Société de développement de la Baie James (SDBJ)	
et du ministère de l'Énergie et des Ressources	29
Rapports de commissions	
Vérification des engagements financiers	29
Questions orales des députés	
Les nouveaux programmes gouvernementaux de création d'emplois	30
La proposition de vente faite au gouvernement par Union Carbide	32
Hausse des tarifs de la Commission de transport	
de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM)	34
Les recommandations de la commission Robidas	36
Les pluies acides et Mines Noranda	37
Motions sans préavis	
Souhaits de bienvenue au président et	
à la délégation de la république du Jura	
M. René Lévesque	39
M. Gérard D. Levesque	39
Avis touchant les travaux des commissions	40
Renseignements touchant les travaux de l'Assemblée	40
Affaires du jour	
Débat sur le discours d'ouverture	
M. Gérard D. Levesque	41
Motion de censure	56
M. Gilles Baril	57
Ajournement	60

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150
0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4^e étage
Québec G1A 1A7
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 17 octobre 1984

(Quinze heures deux minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
Nous allons nous recueillir quelques instants.

Veuillez prendre vos places.

Visiteurs présents

J'ai le grand plaisir de souligner la présence dans nos galeries, cet après-midi, du président du Parlement de la République et Canton du Jura, M. Jean-Louis Wernli, et de Mme Wernli, ainsi que du président du gouvernement de la République et Canton du Jura, M. François Lachat, et de Mme Lachat. Tous les deux sont accompagnés d'autres membres du gouvernement du Jura.

Je désire également souligner la présence dans nos galeries du président de la province italienne d'Udine, M. Giancarlo Englaro, et de Mme Englaro.

Aux déclarations ministérielles. Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents.

Décisions du Bureau de l'Assemblée et liste des documents dont la loi prescrit le dépôt

J'ai le plaisir de déposer un certain nombre de décisions prises par le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que, comme le règlement m'en fait l'obligation, la liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire essentiellement tous les rapports ministériels et les rapports de sociétés d'État.

Au dépôt de documents toujours. M. le leader du gouvernement.

Rapport annuel du FRSQ

M. Bertrand: M. le Président, au nom du ministre des Affaires sociales, permettez-moi de déposer le rapport annuel 1983-1984 du Fonds de la recherche en santé du Québec.

Le Président: Document déposé.
M. le ministre responsable de la Société immobilière du Québec.

Rapport annuel du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

M. Marcoux: M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour l'année 1983-1984.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Rapport annuel de la SAQ

M. Biron: M. le Président, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel 1983-1984 de la Société des alcools du Québec.

Le Président: M. le ministre du Revenu.

Résultat d'un sondage au sujet des pourboires

M. Dean: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport d'un sondage effectué par l'Institut québécois d'opinion publique pour le ministère du Revenu sur la question des pourboires au Québec.

Le Président: Rapport déposé. M. le ministre des Affaires culturelles.

Avis de la Commission des biens culturels

M. Richard: Permettez-moi de déposer un certain nombre d'avis de la Commission des biens culturels. Il y en a onze, si je ne m'abuse.

Le Président: Documents déposés. M. le ministre de l'Énergie et des Ressources. M. le leader du gouvernement.

Rapports annuels de la SDBJ et du ministère de l'Énergie et des Ressources

M. Bertrand: Au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources, je dépose le rapport annuel 1983 de la Société de développement de la Baie James ainsi que le rapport annuel 1983-1984 du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Le Président: Rapports déposés.
Au dépôt de rapports de commissions, M. le Vice-Président de la commission de l'économie et du travail.

Vérification des engagements financiers

M. Fortier: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'économie et du travail qui a siégé le 20 septembre 1984 afin de vérifier les engagements financiers des mois d'avril, mai et juin 1984, du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Travail, du ministère de l'Énergie et des Ressources, du

ministère de la Science et de la Technologie.

Le Président: Rapport déposé. M. le Président de la commission de la culture.

M. French: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture qui a siégé le 4 octobre 1984 afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et du ministère des Communications pour les mois d'avril, mai et juin 1984, et de procéder aussi à la vérification des engagements financiers du ministère des Communications reportée lors de la séance du 12 juin 1984.

Le Président: Rapport déposé. M. le Président de la commission du budget et de l'administration.

M. Lachance: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a siégé le 20 septembre 1984 afin de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères des Finances et du Revenu, du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration, pour les mois d'avril, mai et juin 1984.

Le Président: Rapport déposé. M. le Président de la commission de l'aménagement et des équipements.

M. Fallu: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'aménagement et des équipements qui a siégé le 26 septembre 1984 afin de procéder à la vérification des engagements financiers des mois d'avril, mai et juin du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, du ministère des Affaires municipales, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du ministère de l'Environnement, du ministère des Transports et du ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aménagement et le développement régional.

Le Président: Rapport déposé.
Dépôt de pétitions.

Ce qui nous mène à la période des questions des députés. M. le député de Jean-Talon.

Les nouveaux programmes gouvernementaux de création d'emplois

M. Rivest: Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de l'insuffisance notoire et de l'inefficacité relative des programmes gouvernementaux en matière de création d'emplois pour les jeunes du Québec et de la nécessité combien évidente d'obtenir des partenaires sociaux du

gouvernement, c'est-à-dire les associations patronales et syndicales, des accords engageants, des accords fermes afin de mettre en oeuvre les nouveaux programmes pour faciliter l'accès des jeunes sur le marché du travail, je voudrais demander au premier ministre: quand le gouvernement a-t-il soumis aux associations patronales et syndicales les nouveaux projets que le premier ministre nous a dit, hier, avoir pour lutter contre le chômage des jeunes? Deuxièmement: est-il en mesure de dire à cette Chambre aujourd'hui, à la population et en particulier aux jeunes qui attendent des réponses précises qu'ils n'ont malheureusement pas reçues hier, si des engagements précis ont été pris par les associations patronales et syndicales en ce qui concerne, par exemple dans le domaine de l'industrie de la construction, le problème des apprentis qui a été évoqué à notre caucus de Rivière-du-Loup, en ce qui concerne les fonds d'initiative, le travail à temps partagé, les contrats de solidarité, les formules de préretraite, de congé parental, etc.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, j'ai bien dit hier que sur bon nombre de sujets qu'évoque le député de Jean-Talon, d'ici à quelques jours ou quelques semaines au plus, les annonces requises seront faites. Il y a des choses à mettre au point, bien sûr. Je suis d'accord, pas nécessairement avec l'esprit dans lequel il employait l'expression, mais je suis d'accord avec le député de Jean-Talon pour dire que jusqu'ici, bien sûr, c'est insuffisant. Cela sera toujours insuffisant, les efforts qu'on fait, tant qu'ils n'auront pas donné tous les résultats sur lesquels, en particulier nos jeunes qui sont mal pris, le très grand nombre de ceux qui sont mal pris, ont le droit de compter.

Maintenant, peut-être pour donner plus de précisions sur les résultats jusqu'à maintenant et aussi sur certains pourparlers - je les ai évoqués hier - ma collègue la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pourrait sûrement aller plus en détail dans ce qui a été fait jusqu'ici.

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Société du revenu.
(15 h 10)

Mme Marois: Oui, M. le Président, merci. J'ai effectivement rencontré les partenaires sociaux pour leur demander s'ils étaient d'accord pour travailler avec nous et nous avec eux, comme l'a d'ailleurs très bien mentionné le premier ministre dans son intervention d'hier, sur un ensemble de mesures concrètes qui pourraient venir de notre part et qui pourraient venir aussi de

leur part. Ce que je leur demandais, c'était un accord de principe quant à cette orientation que nous souhaitons privilégier. Ceux et celles que j'ai rencontrés m'ont assuré de cet accord de principe, M. le Président. Sur les mesures proprement dites auxquelles on fait référence, enfin dans mon cas, et concernant particulièrement les mesures s'adressant aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, je pense que c'est en un temps record qu'on a permis à ces jeunes de s'inscrire dans un processus de réinsertion. Actuellement, environ 12 500 d'entre eux sont déjà inscrits à l'une ou l'autre des mesures. Ceci exclut évidemment - je pourrai y revenir si le député le souhaite - un certain nombre d'autres mesures prévues pour les jeunes dans lesquelles ils sont déjà participants, et de façon très active. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Jean-Talon, en complémentaire.

M. Rivest: D'après les chiffres qui ont été donnés, les mesures peuvent varier. Est-il exact que, dans les programmes existants, l'efficacité de la performance du gouvernement se situe simplement à l'échelle de quelque 15% des objectifs que vous vous étiez fixés? Deuxièmement, le premier ministre ou Mme la ministre est-elle consciente que la crise du chômage chez les jeunes est aiguë depuis maintenant au-delà de quatre, cinq et six ans et que, actuellement, vous n'avez soumis, dans les nouveaux programmes, aucun document d'orientations précises? N'est-ce pas là la marque d'une irresponsabilité absolument scandaleuse, compte tenu du problème humain et du problème social que pose la question des jeunes?

Le Président: Mme la ministre.

En rappelant, après quelques mois de rouille, que les questions ne doivent pas comporter d'argumentation, Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Atteindre 15% de l'objectif pendant peut-être 20% du temps, je pense que c'est une performance exceptionnelle, puisque, effectivement, ces mesures fonctionneront ou seront opérationnelles sur une base de deux ans. Déjà, 100% de l'objectif est atteint en ce qui a trait au rattrapage scolaire. Je peux vous assurer qu'au niveau des travaux communautaires, entre autres, les mesures correctives qu'on a prises ont actuellement leurs effets, puisque les demandes sont de plus en plus nombreuses, et qu'enfin, au niveau de la mesure stage en milieu de travail, c'est au-delà de ce qu'on espérait au départ.

En ce qui a trait à la question du chômage chez les jeunes, je ferai référence à cet égard, M. le Président, au discours du premier ministre hier, au moment de son allocution où il mentionnait les modifications au taux de chômage chez les jeunes. Lorsqu'on parle de taux de chômage chez les jeunes, cela veut dire des 15-24 ans. On est passé d'un taux de chômage de l'ordre de 27% à un taux de chômage, actuellement, de l'ordre de 19%, ce que je considère être une nette amélioration. Bien sûr, il faudra continuer d'accentuer l'effort que l'on met à certaines mesures et sûrement innover, mais déjà je trouve que nous sommes bien engagés.

Merci, M. le Président.

Le Président: Sur une question complémentaire, M. le député de Laurier.

M. Sirros: Oui, M. le Président, merci. En parlant de choses précises et concrètes, j'ai ici une copie d'un mémoire gouvernemental intitulé "Le partage de l'emploi, une nouvelle façon de travailler à temps partiel", mémoire probablement que le premier ministre a lu, hier, avant de prononcer son discours. Ma question est la suivante: Est-il exact que l'imprécision quant aux échéanciers qui a caractérisé le discours inaugural d'hier découle du fait finalement que ce programme sur lequel le gouvernement mise ne peut être opérationnel - et je cite vos propres documents - avant la fin de l'année 1985? Est-ce là le signe d'une urgence sérieuse face au problème de la création d'emplois?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, sur ce sujet comme sur d'autres qui impliquent, je l'ai dit hier, certains changements de mentalité, admettons-le, il est évident que cela prend toujours un peu plus de temps que quand il s'agit simplement d'ajouter à ce qui existe déjà et, d'une certaine façon, à un rythme de croisière. Alors, il est évident qu'on essaie et on va essayer et on va continuer d'essayer de raccourcir ces échéances qui, évidemment ont été évoquées comme cela dans un document que je n'ai pas appris par coeur et dont l'auteur de la fuite ne m'a pas averti non plus qu'il serait évoqué aujourd'hui. Mais, je dois dire que c'est sûr que si c'est possible, dans chacun des cas qui ont été évoqués et sur lesquels on a travaillé et sur lesquels le travail se poursuit, je le dis et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, les annonces seront faites à mesure qu'on sera prêt à démarrer et le plus vite possible et on essaie sans arrêt de raccourcir ces échéances.

Le Président: M. le député de Laurier.

M. Sirros: M. le Président, est-ce que le premier ministre peut convenir avec nous que le problème du chômage chez les jeunes existe depuis quatre ou cinq ans et que lorsqu'on vient nous dire que c'est seulement à la fin de l'année 1985 qu'un programme sur lequel le gouvernement mise sera opérationnel, on a beaucoup de difficultés à croire que le gouvernement est sérieux quant à ces priorités?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je dois dire une chose; peut-être que cela éclairera la Chambre, le député en particulier. On pourrait passer la commande tout de suite, je la passe en ce moment, on pourrait remonter aux années soixante-dix et à toutes les années qu'on voudra et on verra que dans tous les contextes qui se sont succédé, les hauts et les bas inévitables, les jeunes, hélas! - c'est vrai dans toutes les sociétés - ont toujours eu un peu plus de difficulté, un peu beaucoup, parfois, pour entrer sur le marché du travail au départ de leur carrière, au départ de leur vie active.

Ce qui est arrivé, c'est surtout que la crise... J'ai bien souligné, hier - il ne faut pas être un grand expert pour savoir ça, il suffit de se promener un peu et d'aller voir des entreprises, de rencontrer des gens - que, pendant la crise économique, une crise véritable, la pire qu'on a eue dans le monde occidental depuis 1929-1930, forcément, vu que l'économie ralentissait, les jeunes ont eu encore plus de problèmes que d'habitude, beaucoup plus de problèmes. On est allé jusqu'à tout près de 30% de chômage dans ce groupe stratégique entre tous de 15 à 24 ans. On a réussi parce qu'il y a une reprise économique et on a fait tous les efforts qu'on pouvait comme gouvernement pour relancer l'économie. C'est sûr que c'est l'économie elle-même et le milieu et finalement, aussi, la reprise américaine qui nous ont aidés puissamment, mais on a fait tout ce qui était possible. Les résultats sont là et, en ce qui concerne les jeunes, c'est passé de 27% que c'était en 1981, au pire de la crise, à 19%. C'est encore intolérable, mais admettons au moins que ça va dans la bonne direction.

Le Président: M. le député d'Outremont, question principale.

La proposition de vente faite au gouvernement par Union Carbide

M. Fortier: M. le Président, tous ceux qui suivent de très près le dossier de Pétrumont et de Union Carbide, comme nous l'avons fait de ce côté-ci de la Chambre,

sont vivement inquiets de la tournure des événements. Alors que la presse annonçait jeudi dernier que Pétrumont était sauvée à la suite d'une entente entre Union Carbide et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, voilà que nous avons appris, aux nouvelles télévisées d'hier soir, que Union Carbide n'était plus intéressée à exploiter son usine, puisqu'elle offrait de la vendre au gouvernement du Québec pour un prix nominal accompagné de conditions pour le moins farfelues, qui feraient de cette nouvelle entreprise d'État un gouffre sans fond voué à un échec retentissant.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Le ministre peut-il nous dire l'essentiel de l'offre qu'il a faite à Union Carbide? Croit-il que Union Carbide négocie de bonne foi? Ou ne croit-il pas, comme plusieurs observateurs le croient, que cette compagnie, qui a le gros bout du bâton, est en train de faire chanter le gouvernement du Québec?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, je remercie le député d'Outremont de sa question. Je pense que c'est une question fort intéressante pour tous les gens qui s'intéressent de près ou de loin à l'industrie de la pétrochimie au Québec. Il y a entre 15 000 et 20 000 emplois dans tout ce secteur. C'est un dossier sur lequel, d'ailleurs, le Parti libéral du Québec nous a appuyés tout au long de nos démarches depuis déjà au-delà de deux ans.
(15 h 20)

Il est exact que Union Carbide et SGF ont annoncé ensemble la mise en cocon de l'usine de Varennes et, Union Carbide seule, de fermer l'usine de polyéthylène de Montréal-Est. Depuis ce temps, nous sommes en discussion avec eux et avec le gouvernement fédéral. On sait que, sous l'ancien gouvernement fédéral, on avait décidé de laisser tomber la pétrochimie au Québec en disant: il y aura deux centres pétrochimiques seulement au Canada. Le gouvernement actuel dit: il y aura trois centres pétrochimiques, donc Montréal, Sarnia et Edmonton. Ceci dit, Union Carbide n'avait pas encore démordu. Déjà installée à Sarnia et à Edmonton, elle a continué à dire, pour encore un bon bout de temps, que malgré la décision du gouvernement d'Ottawa et celle du gouvernement du Québec; il y aurait seulement deux centres au Canada et non pas trois.

Enfin, la semaine dernière sur les questions de principe, Union Carbide a changé d'opinion et a accepté qu'il y ait trois centres qui continuent de fonctionner au Canada, dont celui de Montréal. Bien sûr, il faut quand même donner certaines

garanties à Union Carbide qu'elle ne perdra pas des dizaines de millions de dollars dans l'aventure.

En s'assurant qu'il y ait trois centres pétrochimiques et surtout que la politique d'intrant, la politique de matières premières ou de "feed stock" comme on l'appelle dans le jargon, soit convenable pour les entreprises, on pourra trouver un autre client qui, éventuellement, va remplacer Union Carbide avec son usine de polyéthylène de Montréal-Est.

La question précise du député d'Outremont est à savoir si Union Carbide est de bonne foi. Jusqu'à aujourd'hui, je crois qu'elle est de bonne foi, mais négocie pour obtenir le maximum d'argent des deux niveaux de gouvernement alors que notre rôle, à la fois le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, c'est de faire en sorte qu'on puisse assurer la survie de la pétrochimie, mais sans mettre des centaines de millions de dollars sur la table.

Encore aujourd'hui, nous sommes en négociation avec Union Carbide de ce côté, mais je peux vous assurer que notre objectif c'est de continuer l'usine de polyéthylène et, si on était obligé de le faire, la racheter pour une période d'années en attendant de trouver un client qui va employer l'éthylène nécessaire qui sera produit à l'usine de Pétromont et de Varennes. Oui, jusqu'à maintenant, je pense qu'Union Carbide est de bonne foi, mais seulement cette entreprise, qui a des usines dans le monde entier, essaie d'obtenir le maximum des deux ordres de gouvernement.

Le Président: M. le député d'Outremont, en complémentaire.

M. Fortier: À venir jusqu'à maintenant, M. le ministre - peut-être pourriez-vous le préciser - le gouvernement du Québec a fait une offre de quatre ans, alors que le gouvernement fédéral s'est engagé uniquement pour six mois. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il fait cavalier seul dans ce dossier? Pourquoi le gouvernement québécois s'est-il engagé seul, pour quatre ans, alors que le gouvernement fédéral s'en tire facilement, à venir jusqu'à maintenant, avec un engagement de six mois? Le ministre ne sait-il pas que les autorités fédérales ont une lourde responsabilité dans ce dossier et qu'il est injuste pour le gouvernement du Québec de s'engager seul dans une galère qui pourrait être fort coûteuse et qui dépend, au premier chef, des politiques énergétiques du gouvernement canadien?

Une voix: C'est la faute du fédéral.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce. À l'ordre!

M. Biron: Je ne sais pas, M. le Président, si j'ai à répondre à un tel genre de question. On n'est pas tellement habitué de ce côté-ci de la Chambre... C'est la faute à Ottawa, avez-vous dit? M. le Président, je dois dire que pour la période à compter du mois de septembre jusqu'au 1er avril 1985, les déficits prévus de Pétromont et de Union Carbide, l'usine de polyéthylène, sont un peu inférieurs à 30 000 000 \$ pour lesquels les deux gouvernements, à la fois Québec et Ottawa, ont accepté de payer 50% des pertes. À compter du 1er avril 1985, alors que le gouvernement fédéral propose de mettre sa nouvelle politique de "feed-stock" en marche, c'est-à-dire ses rabais sur les taxes qui avaient été imposées à l'époque par M. Lalonde, ce qui a fait que Pétromont est devenu déficitaire, aussitôt que les nouvelles taxes seront déduites, que les anciennes taxes seront arrêtées, dis-je, on pourra économiser tout près d'une vingtaine de millions de dollars par année. Cela représentera, sur une période de quatre ans, tout près aussi de 100 000 000 \$ si on ajoute les 15 000 000 \$ qui seront déjà fournis par le gouvernement fédéral.

On estime que la contribution québécoise et la contribution fédérale au sauvetage de la pétrochimie à Montréal coûteront environ une centaine de millions de dollars à chacun des deux gouvernements. À l'heure actuelle on est encore en négociation sur les termes précis de l'entente et on essaie d'avoir le plus de marge de manoeuvre possible pour que, si cela coûte meilleur marché au cours des années, les contribuables québécois aient un peu moins d'impôt à payer pour garder la pétrochimie en marche à Montréal.

Le Président: M. le député d'Outremont, une question complémentaire.

M. Fortier: Le ministre n'a pas tout à fait répondu à ma question puisqu'il s'est engagé pour quatre ans et le gouvernement fédéral pour six mois. À ce sujet, j'aimerais poser une question additionnelle au ministre de l'Énergie et des Ressources pour savoir s'il suit ce dossier et pour savoir, en particulier, s'il est au courant que, la semaine dernière ou il y a deux semaines, les Chambres de commerce d'Edmonton et de Calgary ont fait des représentations très précises au gouvernement de l'Alberta pour lui demander de ne faire aucune concession dans ce dossier. Et à ce sujet, j'aimerais demander au ministre s'il est intervenu et s'il a l'intention d'intervenir publiquement pour prendre la défense des intérêts du Québec dans ce dossier alors qu'une décision est éminente et que les intérêts pétroliers de l'Alberta feront en sorte que le gouvernement fédéral ne puisse pas donner suite à ses promesses.

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: M. le Président, non, je ne suis pas au fait des délibérations de la Chambre de commerce d'Edmonton ou de Calgary. Cependant...

Une voix: Il n'est pas membre.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Je n'ai pas d'inquiétude sur les excellentes dispositions de mon collègue John Zaozirny que j'ai rencontré. Nous avons d'ailleurs obtenu du gouvernement de l'Alberta, très facilement, des permis d'exportation de gaz naturel. Ce sont des alliés qui gèrent leurs richesses naturelles au mieux, comme nous le faisons, et, en matière de prix pour ce qui est des matières premières nécessaires pour alimenter le complexe pétrochimique, il n'y a rien qui m'indiquerait que nous serions en conflit avec les intérêts albertains.

Le Président: Question complémentaire, M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Oui. Le ministre a parlé de son collègue. Il aurait pu parler de son compatriote puisque maintenant, on fait tous partie du Canada...

Des voix: Ah! Ah!

M. Fortier: ...mais dans ce dossier qui est extrêmement important, le ministre est-il au courant qu'un congrès qui a commencé hier à Halifax et qui se poursuivra aujourd'hui et demain traite des ressources pétrolières "offshore"? Le ministre est-il au courant qu'à peu près toutes les provinces, toute l'industrie de l'Est et de l'Ouest du Canada sont représentées à ce congrès qui va discuter de l'aménagement et du développement des pétroles "offshore" de l'Est du Canada? On m'a indiqué qu'il n'y avait à peu près personne du Québec et du gouvernement du Québec. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il se désintéresse de ce dossier qui pourrait permettre justement la relève éventuelle de l'industrie pétrochimique du Québec?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Non, M. le Président. Il n'y a aucun désintéressement de notre part. Au contraire. On travaille d'arrache-pied dans le dossier Péromont depuis deux ou trois ans, et que l'Opposition libérale du Québec vienne joindre sa voix maintenant pour pousser sur le gouvernement fédéral

conservateur, mon Dieu: tant mieux, mais je ne pense pas qu'on va régler à Halifax des problèmes qui doivent se discuter entre le Québec et une province productrice.

Il faut bien comprendre le fond du dossier. Il y a de gros intérêts en jeu. Tout le monde sait qu'il y a trois complexes pétrochimiques. Y en aura-t-il toujours trois? Si, un jour, il n'y en a que deux, il y aura des choix à faire entre Montréal, Sarnia et Edmonton. Nos intérêts sont ici et c'est ici que nous allons mener notre combat. Si c'est nécessaire que je voyage "coast to coast", je suis bien prêt à le faire, mais en ce qui concerne le déplacement à Halifax, je ne vois pas pourquoi je serais allé faire un tour là.

Le Président: Question principale, M. le député de Mont-Royal.
(15 h 30)

Hausse des tarifs de la CTCUM

M. Ciaccia: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre, lors de son discours inaugural, a beaucoup parlé des jeunes et de leur situation difficile. Il voulait leur venir en aide. Il a même dit, et je cite son discours: "À la toute veille de cette Année internationale de la jeunesse dont les seuls vrais propriétaires sont les jeunes eux-mêmes et d'ores et déjà les concepteurs et les artisans, nous nous trouverons dans un contexte éminemment favorable pour agir au coude-à-coude avec eux." Dans le budget de la CUM, les étudiants et les personnes âgées doivent subir une hausse assez considérable de plus de 16%. La CUM a déclaré que cette augmentation était plus élevée dans le cas des étudiants afin de ramener à des proportions plus réalistes leur contribution au financement du transport en commun. La CTCUM a continué de donner les raisons de cette augmentation. Elle est due en partie à la diminution des subventions gouvernementales, ce qui a forcé la CTCUM à décréter les hausses de tarifs. Ma question au premier ministre est la suivante: Compte tenu de la situation difficile que les jeunes ont à vivre et surtout à Montréal où ils sont dans une situation de sous-emploi, le premier ministre accepte-t-il ce fait et si oui, comment peut-il accepter que les jeunes soient obligés de subir une augmentation qui leur est spécifique et qui a été quantifiée à plus de 16%?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, pour replacer non pas un morceau mais le contexte même de ce qui vient d'être annoncé comme décision en ce qui concerne le transport en commun à Montréal, je crois

qu'il serait plus logique de permettre à mon collègue, le ministre des Transports, de situer cette affaire dans son véritable contexte et non pas d'en tirer un morceau comme cela qui, évidemment, a sa valeur d'intérêt public mais qui ne donne pas du tout le contexte de la décision.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Léonard: M. le Président, effectivement, je pense qu'il convient de replacer les décisions de la CTCUM et de la CUM plutôt dans leur contexte. On sait que depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec s'est impliqué dans le financement du transport en commun dans les communautés urbaines en particulier; ailleurs aussi mais surtout dans les communautés urbaines.

La progression de son aide a été considérable. Elle est passée de quelques millions de dollars à plusieurs centaines de millions de dollars sur une période de moins de dix ans. Dans ce contexte, l'an dernier, le gouvernement avait décidé et proposé aux élus de la Communauté urbaine de Montréal d'arrimer son aide à ce que faisaient les municipalités elles-mêmes. C'est dans ce contexte que nous nous situons aujourd'hui avec un arrimage de cette aide financière.

On se retrouve quand même aujourd'hui avec une augmentation des tarifs, et de la carte mensuelle en particulier, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal qui, au départ, avait été émise à un coût assez réduit dans le public. Maintenant, par contre, nous passerions, à la fin de l'année ou au début de l'année 1985, d'une somme de 24 \$ à 26 \$ pour la carte ordinaire, sur l'île de Montréal.

Aussi, je voudrais que, dans tout ce contexte, on la compare aussi à ce qui se passe ailleurs. Par exemple, à Toronto, le prix d'une telle carte est de 32 \$. Je pense qu'on est encore dans une situation très avantageuse sur l'île de Montréal. On l'est aussi pour les étudiants en particulier, où la carte était de 10 \$ et a connu effectivement une augmentation à 11 \$.

Je vois que je dois terminer, M. le Président. Je dis simplement que la situation du transport en commun à Montréal est quand même intéressante pour les usagers, à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une décision des élus de la communauté urbaine, comme il avait été décidé lors de l'étude de la loi 46, ici en Chambre.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, est-ce que je pourrais demander au premier ministre de ne pas demander à son ministre des Transports de noyer le poisson?

Des voix: Ouais!

M. Ciaccia: La question est assez claire: N'est-il pas exact qu'il y a des augmentations? N'est-il pas exact que vous vous êtes engagé hier à aider les jeunes? Que ces augmentations surviennent dans un temps qui est très difficile pour eux...

Des voix: Oui, oui.

M. Ciaccia: ...où il y a une situation de sous-emploi. Je vous demande simplement si on doit considérer votre discours inaugural comme des intentions concrètes ou le considérer seulement comme un discours électoraliste? Est-ce que vous pouvez nous confirmer que les subventions nécessaires seront versées à la CTCUM afin que de telles augmentations ne soient pas imposées aux jeunes maintenant parce que les temps sont présentement difficiles?

Une voix: Voilà, c'est cela. Très bien.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, on est très conscient du fait que, chaque fois que des taux augmentent, cela fait mal quelque part, c'est bien sûr. C'est vrai dans le cas des jeunes comme c'est vrai jusqu'à un certain point dans le cas des autres usagers. Je rappelle simplement l'essentiel - pour l'instant, je ne peux pas aller plus loin - de la réponse du ministre des Transports: C'est un choix qui a été décidé par les élus de la CUM qui ont plein pouvoir pour le faire.

M. Ciaccia: Ce choix qui a été fait par la CUM a été fait spécifiquement parce que les... N'est-il pas exact... Est-ce que vous contredisez ce que la CTCUM a dit, à savoir que ce choix a été fait en partie parce que les subventions du gouvernement ont diminué? Je vous demande si vous êtes prêt à restaurer les subventions du gouvernement afin d'aider les jeunes. C'est tout.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, c'est comme, encore une fois, essayer de "déconcrisser" littéralement toute une machine qui a été établie, toute une machine d'appareils de décisions établie à la suite de débats en cette Chambre. On n'est pas pour commencer à refaire ou à redéfaire un régime de décisions qui a été établi comme cela. Si c'est la décision de la CUM, ce n'est pas la décision du gouvernement. Soit dit en passant, si cela réduit - il y a un mécanisme d'entraînement automatique - un peu la contribution du gouvernement qui était littéralement devenue presque

insupportable, il ne faut pas oublier que cela réduit en même temps, sauf erreur, la contribution des villes de la CUM.

Le Président: Question principale, M. le député de Hull.

M. Rocheleau: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au premier ministre, un nouveau grand canadien, et elle concerne...

Des voix: Bienvenue chez nous au Canada.

Des voix: Bienvenue chez nous.

Les recommandations de la commission Robidas

M. Rocheleau: M. le Président, on lui souhaite la bienvenue. Ma question concerne particulièrement le tollé de protestations que nous avons vécu au cours des dernières années dans l'Outaouais québécois, face au découpage territorial, erreur qui avait été commise par l'ex-ministre des Affaires municipales. À la suite de ce tollé, le premier ministre décidait de proposer la création de la commission Robidas dont il a été le parrain. Le dépôt de ce rapport a été rendu public le 2 octobre dernier et, dans ses principales recommandations, la commission Robidas souhaite la rétrocession des territoires non organisés à l'Outaouais québécois, territoires qui avaient été enlevés par l'ex-ministre des Affaires municipales à l'Outaouais québécois. Je voudrais savoir de la part du premier ministre s'il est d'accord avec la recommandation du rapport Robidas, à savoir la rétrocession des territoires non organisés aux MRC de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau. Deuxièmement, dans combien de temps peut-on s'attendre à une décision ou à un décret remettant à l'Outaouais ces territoires?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, pour reprendre les termes du député, le dépôt du rapport, rendu public le 2 octobre, en confie automatiquement la responsabilité au ministre des Affaires municipales. À partir de là, je demanderais - cela pourrait, d'ailleurs, éclairer les membres de la Chambre qui n'ont pas suivi cette affaire - à mon collègue des Affaires municipales s'il veut bien faire le point sur ce qu'il a déjà évoqué et sur les décisions qui vont venir, conformément à un échéancier que le gouvernement aura à tracer.

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Marcoux: M. le Président, je ferai d'abord remarquer que, dans la question du député de Hull, il sous-entend que les territoires qui font partie de la MRC d'Antoine-Labelle ne font pas partie de l'Outaouais. C'est comme s'il présumait que la MRC d'Antoine-Labelle ne fait pas partie de l'Outaouais. Je pense que... Non, je dis que c'est le préjugé inclus dans votre question. Quant à l'aspect que vous abordez, à savoir quand seront prises les décisions, j'ai indiqué, le lendemain de la parution du rapport Robidas, que je voulais prendre environ un mois pour me faire ma propre opinion sur les recommandations de ce rapport et faire rapport au Conseil des ministres. Dans ce sens, j'ai décidé d'aller rencontrer les gens de la MRC de la Vallée-de-l'Or le 30 octobre, ainsi que des groupes de citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont sollicité une rencontre avec moi pour me faire valoir leurs réactions au rapport de la commission Robidas. Je le ferai le 1er novembre en ce qui concerne la MRC Antoine-Labelle et le 30 octobre pour la Vallée-de-l'Or. Dans les semaines qui suivront je ferai ma recommandation au Conseil des ministres.

(15 h 40)

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Hull.

M. Rocheleau: M. le Président, est-ce que le ministre des Affaires municipales ne trouve pas curieux que s'il n'y avait pas eu de commission Robidas afin d'étudier l'erreur commise par l'ex-ministre des Affaires municipales, on n'amènerait pas sur la table aujourd'hui la fusion des trois municipalités de Hull, Gatineau et Aylmer dont vous rencontrez les maires aujourd'hui afin de préparer un référendum ou les modalités d'un tel référendum? Ne pensez-vous pas que la priorité à régler aujourd'hui c'est la question de l'aspect territorial?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Marcoux: Le mandat qui a été donné par le Conseil des ministres à la commission Robidas touchait l'ensemble du développement de la région de l'Outaouais, puisque c'était la préoccupation fondamentale des citoyens de l'Outaouais, ainsi que de l'aménagement de l'Outaouais, y compris le découpage des MRC. Or, la commission Robidas, selon son mandat, a abordé, en somme, les différents aspects qui préoccupaient les citoyens de l'Outaouais. Un de ces aspects très importants concerne le découpage territorial. Le gouvernement sera appelé à prendre des décisions à la lumière des recommandations du rapport Robidas.

Le Président: M. le député de Hull.

M. Rocheleau: Question complémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre des Affaires municipales ne confirme pas que c'est par mesure de diversion qu'il tente de soulever des chicanes entre les municipalités du sud de l'Outaouais québécois alors que le vrai problème réside toujours dans l'aspect des MRC, du redécoupage des municipalités régionales de comté et de la rétrocession à l'Outaouais québécois du territoire qui nous avait été enlevé par le ministre des Affaires municipales, député du comté de Labelle, et son collègue de l'Aménagement, député représentant la Vallée-de-l'Or?

M. Fortier: Il y avait conflit d'intérêts.

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Marcoux: En somme, si je comprends bien, le député de Hull accuse la commission Robidas d'avoir tenté une manoeuvre de diversion en proposant aux citoyens...

Des voix: Non, c'est vous autres!

M. Marcoux: Pardon! Le rapport de la commission Robidas propose que Hull, Aylmer et Gatineau forment une ville unique mais que cette fusion se fasse si une consultation populaire à être organisée confirme cette recommandation de la commission.

Lorsque vous dites qu'en acceptant cette recommandation le gouvernement tente une manoeuvre de diversion, vous accusez les commissaires de la commission Robidas d'avoir proposé une manoeuvre de diversion au gouvernement du Québec. Je vous laisse la paternité de votre interprétation.

Le Président: M. le député de Hull.

M. Rocheleau: M. le Président, une très courte question pour mentionner simplement au ministre que la commission Robidas a été créée premièrement pour régler l'aspect du territoire.

J'aimerais lui demander s'il ne juge pas plus important aujourd'hui de régler l'aspect des délimitations territoriales que de s'engager dans un débat alors qu'on sait déjà que deux municipalités, Aylmer et Gatineau, refusent une fusion avec la ville de Hull.

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Marcoux: Je dois dire que la commission Robidas, fidèle à son mandat, a regardé différents aspects du développement de l'Outaouais et que les 26 recommandations qu'elle a faites touchent différents aspects de ce développement: l'avenir de la SAO, l'avenir de la

communauté régionale de l'Outaouais et le découpage territorial. C'est l'ensemble de ces aspects qui sont importants et c'est à l'ensemble de ces aspects que le gouvernement va apporter son attention.

Le découpage territorial est très important et nous allons y apporter la même attention qu'aux autres recommandations du rapport Robidas. Je constate que le député de Hull, après avoir dit que le rapport Robidas rejoignait les objectifs du Parti libéral, est en train de se dissocier du contenu et des objectifs visés par le rapport Robidas. Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis quinze jours mais vous changez d'opinion.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Brièvement, M. le Président. Est-ce que le ministre des Affaires municipales pourrait au moins nous donner l'assurance que les consultations qu'il mènera avant d'entériner les recommandations du rapport Robidas n'incluront pas de trop longues consultations avec son collègue, le ministre des Transports, dont la trop grande gourmandise est justement la cause de tout l'imbroglio qui a présidé à la création de la commission?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Marcoux: Je peux dire au député de Gatineau qu'avant de me faire une opinion définitive, je vais entendre le milieu concerné, je vais entendre mes collègues concernés, le député d'Abitibi-Est, le ministre régional responsable de l'Abitibi, et mon collègue, le député de Labelle, représentant ces citoyens, et je crois qu'il a entièrement le droit de me faire valoir son point de vue sur les conclusions de la commission Robidas. À la lumière de ces recommandations ou de ces critiques qui me seront faites, je ferai ma recommandation au Conseil des ministres qui prendra la décision. C'est tout à fait normal, le député de Labelle a le droit de dire son mot pour représenter ses concitoyens.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Les pluies acides et Mines Noranda

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et elle concerne les pluies acides. On sait que la récente campagne électorale fédérale a permis au Parti conservateur de "prioriser" la question des pluies acides. Son ministre de

l'Environnement, Mme Blais-Grenier, en a aussi donné l'assurance dans le cadre de la conférence annuelle du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Énergie. Par ailleurs, M. le ministre, vous vous êtes engagé, au nom du gouvernement du Québec, dans des discussions avec les représentants de Mines Noranda située dans le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue quant à la réduction éventuelle de 50% des rejets d'anhydride sulfureux.

Ma question, M. le ministre, est à deux volets. Où en sont rendues les discussions avec Mines Noranda sur la réduction des émissions de SO₂? Deuxièmement, je veux savoir du ministre de l'Environnement du Québec s'il peut nous indiquer comment s'annoncent les discussions avec son homologue fédéral sur le même sujet concernant tout particulièrement l'aide financière qui serait apportée à la modernisation de cette grande entreprise.

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Ouellette: M. le Président, je remercie mon collègue de Rouyn-Noranda-Témiscamingue de cette question d'actualité, parce qu'elle permet de démontrer aux Québécois que seuls les gens de ce côté-ci de la Chambre semblent vraiment se préoccuper du sujet grave des pluies acides.

En fait, M. le Président, le gouvernement du Québec était fatigué d'entendre éternellement des discours depuis douze ou quinze ans sur ce sujet et il a décidé de passer à l'action voulant exercer un leadership nord-américain pour qu'on finisse par faire des choses concrètes pour réduire l'émission de SO₂ et, par ricochet, bien sûr, l'émission de pluies acides sur le territoire québécois qui est très vulnérable à ce sujet. C'est pourquoi nous avons mis en prépublication un règlement qui forcera, entre autres, la compagnie Noranda à réduire de 50% ses émissions, ce qui aura un effet bénéfique sur le territoire québécois. Nous sommes aussi conscients que seul le Québec ne peut atteindre les niveaux souhaités si on n'obtient pas la collaboration d'au moins deux autres provinces canadiennes et, par la suite, nous l'espérons, de plusieurs États américains.

Donc, nous avons entrepris des discussions serrées, à la suite de cette prépublication, avec la compagnie Noranda, et je peux assurer mon collègue que l'attitude de cette compagnie a drôlement changé depuis le jour où ce document a été prépublié. Cette compagnie, qui refusait de reconnaître sa responsabilité, la reconnaît maintenant et elle se dit prête à investir les sommes d'argent nécessaires avec la collaboration des deux paliers de gouvernement pour mettre en place ses

équipements de dépollution et nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Quant à l'attitude du gouvernement fédéral, j'ai eu, en effet, le plaisir de rencontrer la nouvelle ministre fédérale de l'Environnement, Mme Blais-Grenier, lors de la réunion du CCMRE, il y a quinze jours, à Terre-Neuve, et elle m'a fait part du sérieux des propos tenus par son chef et par elle-même, à savoir que le gouvernement fédéral, à l'exemple du Québec, était prêt à cheminer dans cette même direction pour que des gestes concrets soient posés d'ici à 1994 au plus tard. Donc, les nouvelles sont excellentes dans ce dossier, M. le Président.

Le Président: Question complémentaire, Mme la députée de Chomedey.

Mme Bacon: J'aimerais demander au ministre s'il est conscient qu'il vient de prononcer des paroles mensongères, M. le Président.

Des voix: Oh!

(15 h 50)

Mme Bacon: Est-ce que le ministre est conscient aussi que seul le Parti libéral était présent lors du témoignage devant la commission sur les pluies acides formés par le gouvernement fédéral, qui s'est rendue ici à Québec entendre les Québécois et que seul le Parti libéral a témoigné sur les pluies acides?

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Ouellette: Un parti de l'Opposition peut choisir la tribune qui lui plait. Le gouvernement peut choisir la sienne. En ce qui nous concerne, nous avons participé à cinq réunions consécutives du CCMRE. À deux occasions, nous avons rencontré les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada. Au lieu d'aller témoigner devant une commission fédérale, nous nous sommes assurés que nos objectifs seraient atteints par des moyens concrets. Pendant que le Québec osait déposer un règlement qui visait le deuxième plus grand pollueur en ce domaine en Amérique du Nord, Mme la députée de Chomedey criait au meurtre, prétendant qu'on allait assassiner une entreprise sans tenir compte du fait qu'elle était grande pollueuse.

Le Président: Mme la députée de Chomedey.

Mme Bacon: M. le Président...

Le Président: À l'ordre! Calmez-vous!

Mme Bacon: Autres paroles

mensongères. Vous me permettrez de dire au ministre de l'Environnement d'être bien prudent dans ce qu'il dit. J'aimerais savoir comment le ministre de l'Environnement peut demander à l'usine Noranda de réduire les émissions de sulfure quand il ne s'est pas assis à une table d'une façon valable, qu'il n'a pas bénéficié, qu'il n'est pas allé chercher du gouvernement fédéral, des ententes-cadres, les sommes nécessaires pour lui demander de faire sa part, de fournir les sommes nécessaires et après, à l'occasion et à l'intérieur d'un mandat et d'une entente cadre avec le gouvernement fédéral, de fournir les sommes nécessaires pour arriver à réduire les émissions de la Noranda. Qu'il le dise, M. le Président.

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Ouellette: Ce n'est pas par une entente cadre avec le gouvernement fédéral qu'on va réduire les émissions de SO₂ à Noranda. C'est par la mise en place d'une usine d'acide sulfurique qu'on va y arriver.

Maintenant, deuxième volet, le financement. Au moment où le Québec a déposé son projet de règlement, il a annoncé à la compagnie Noranda qu'il était prêt à faire sa part dans ce financement indispensable qui peut totaliser un montant d'environ 100 000 000 \$. Au cours des cinq dernières réunions du CCMRE avec le gouvernement fédéral notamment, j'ai répété sans cesse à mes homologues fédéraux libéraux de l'ancien gouvernement qu'ils devaient mettre un programme en place visant non seulement à la dépollution, mais à la modernisation des cinq grandes entreprises de transformation des métaux non ferreux.

Cela a été un non catégorique de la part du gouvernement fédéral précédent. Mme Grenier soutient le contraire. Ce qui me fait dire que lorsque vous m'accusez d'être menteur, vous n'êtes tout simplement pas au courant de ce qui s'est passé dans ce dossier. J'ai le plaisir de vous dire que d'ici à quelques mois, nous aurons franchi le chemin que le gouvernement de M. Bourassa n'a pas osé franchir durant ses six années de pouvoir.

Le Président: Fin de la période des questions.

Aux motions sans préavis. M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre!

Souhaits de bienvenue au président et à la délégation de la république du Jura

M. René Lévesque

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je voudrais ajouter, si on me le permet, quelques commentaires à ceux que vous avez faits vous-même au début de la séance à propos de la visite que nous accueillons avec beaucoup de joie: la visite chez nous du président de la République et Canton du Jura, M. François Lachat et son épouse, et de l'importante délégation ministérielle qui les accompagne, parce que cette visite vient confirmer et nous permettra d'approfondir davantage, pendant quelques jours, les liens d'amitié et les relations inter-gouvernementales qui ont été établies entre nos deux sociétés. Voilà 15 mois, j'avais l'honneur, en compagnie d'un bon groupe de Québécois, d'être reçu dans la très vieille et très belle ville de Porrentruy, la ville jurassienne de Porrentruy et, là, de signer, au nom du Québec, l'entente de coopération dans les domaines culturel, linguistique, éducatif et économique aussi qui, depuis lors, nous sert de cadre opérationnel dans les échanges entre nos deux communautés.

Au nom du gouvernement, je tiens à réitérer à nos amis jurassiens notre ferme volonté de favoriser le plein épanouissement, le plus grand épanouissement possible de nos relations communes partout où il sera concrètement possible de le faire et d'essayer, de façon mutuellement avantageuse, d'élargir sans cesse nos liens. Je me permets de croire également en terminant, M. le Président, que voilà une réalité, celle de l'amitié active entre le Jura et le Québec, à propos de laquelle il existe, j'en suis sûr, un accord parfait - cela va nous sortir du climat de la période des questions - parmi tous les députés de l'Assemblée nationale.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, voici sans doute une occasion, comme vient de l'évoquer le premier ministre, où nous allons facilement faire l'unanimité. Il me fait donc plaisir, au nom de ma formation politique, ici à l'Assemblée nationale, de me joindre à la motion du premier ministre, une motion de bienvenue, une motion à laquelle nous souscrivons sans réserve.

Nous avons entendu le premier ministre. Il a rappelé l'entente de coopération qu'il a eu l'occasion de signer avec les autorités du

canton de Jura. Je suis sûr que ceci justement sera un cadre pour alimenter davantage les relations d'ordre culturel, linguistique et autres qui peuvent unir nos deux communautés.

M. le Président, il n'y a aucun doute que les affinités d'ordre culturel et linguistique sont fort importantes. Je voudrais ajouter cependant que l'Opposition a, là-bas comme ici, ses propres problèmes politiques. À ce moment-là, je pense bien que nous avons, là-bas et ici, nos propres solutions à envisager.

Je voudrais également rappeler l'amitié qui a toujours uni le Canada et la Suisse, la confédération helvétique, comme je souligne en même temps l'amitié qui unit le Jura et le Québec.

Je voudrais terminer en assurant le premier ministre, comme il a lui-même terminé, qu'il y a un accord profond parmi tous les députés de l'Assemblée nationale quant à ces liens qui nous unissent dans la francophonie en général. On peut le souligner plus particulièrement aujourd'hui. L'occasion est belle et excellente, avec la présence ici du président de la République et Canton de Jura, M. François Lachat, son épouse et justement l'importante délégation ministérielle qui les accompagne, pour m'associer, associer ma formation politique aux propos tenus par M. le Président, ainsi que par le premier ministre.

Le Président: Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

Aux avis touchant les travaux des commissions, je donne simplement l'avis que, demain, à la salle 80 à 9 heures, la sous-commission permanente de la réforme parlementaire tentera de terminer la construction de l'édifice de la réforme parlementaire.

Ce qui nous mène aux affaires du jour et au débat sur le discours d'ouverture prononcé par le... Oui, M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, je crois que certains de nos collègues auraient des questions à poser en vertu des dispositions de l'article je ne sais trop quel numéro.

Le Président: L'article 86.

M. Gratton: Oui.

Renseignements touchant les travaux de l'Assemblée

Le Président: Sur les renseignements touchant les travaux de l'Assemblée, M. le député d'Outremont.

(16 heures)

M. Fortier: Oui, M. le Président, je veux demander au leader du gouvernement...

Une voix: ...qui n'écoute pas.

Une voix: ...qui écoute.

M. Fortier: ...si, à la suite de la déclaration du premier ministre, qui a indiqué hier que l'étude du nouveau plan de développement d'Hydro-Québec sera faite au printemps, à la veille des prochaines élections, veut dire que nous n'aurons pas de commission parlementaire cet automne pour entendre Hydro-Québec quant à l'augmentation de tarif et au plan de développement. Autrement dit, est-ce qu'on doit conclure, de la déclaration du premier ministre, qu'il n'y aura pas de commission parlementaire pour entendre Hydro-Québec cet automne même?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, premièrement, il serait bon de rappeler au député d'Outremont qui pose la question qu'en vertu du nouveau règlement de l'Assemblée nationale, sa demande de renseignement doit porter sur des affaires inscrites au feuilleton et qu'il ne s'agit pas d'une affaire inscrite au feuilleton. Je pourrais donc ne pas répondre. Mais en tout état de cause, de toute façon, je dois en discuter avec mon collègue, le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Fortier: Je croyais, M. le Président, que la déclaration du premier ministre était inscrite au feuilleton. Si elle ne l'est pas, c'est certainement une erreur très grave.

Le Président: M. le député, le feuilleton est fait par les officiers de l'Assemblée et ils ne se trompent point. Ce qui nous mène à...

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: Oui, M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, en réaction à ce que vient de dire le leader du gouvernement, je conviens que l'article 86 de nos règlements précise effectivement que les demandes de renseignements doivent porter sur les affaires inscrites au feuilleton. Je comprends qu'il a sûrement accepté d'y répondre parce qu'il constate avec moi qu'il n'y a rien d'inscrit au feuilleton. À une

première journée de session, il est tout à fait normal pour l'Opposition de se poser des questions sur les intentions du gouvernement vis-à-vis des annonces qui ont été faites dans le discours inaugural. Ma question, en vertu de l'article 86, ne porte pas sur une intention exprimée par le premier ministre lors de son discours inaugural, mais bien sur une déclaration du nouveau ministre du Tourisme. J'aimerais savoir quand le gouvernement déposera le projet ou un document quelconque concernant le projet du ministre du Tourisme d'acquiescer une île aux Antilles pour que les Québécois puissent...

Le Président: C'est justement le but de la rédaction de l'article 86, pour ne pas en faire une annexe à la période de questions. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, effectivement, quand la faute vient du député d'Outremont, on peut toujours comprendre qu'il n'ait pas une connaissance parfaite du règlement, mais quand la faute vient du leader...

M. Fortier: Objection! Mon collègue, le leader, est un ingénieur comme moi et j'ai autant de mérite que lui.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre!

M. Bertrand: Quand l'erreur vient du leader de l'Opposition, M. le Président, on doit lui rappeler l'existence de l'article 86 et les exigences que cela comporte pour le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, des choses sont effectivement inscrites au feuillet. Il n'est pas très gentil à l'endroit de tous ces collègues qui ont inscrit des questions écrites au feuillet. Il y a des choses au feuillet. Il n'est pas très gentil non plus à l'endroit du chef de l'Opposition qui doit prononcer aujourd'hui la réplique au message inaugural, ce qui est inscrit au feuillet.

Le Président: Ce à quoi nous allons justement arriver, aux affaires du jour et au débat sur le discours d'ouverture du premier ministre. La parole est donc à M. le chef de l'Opposition.

Débat sur le discours d'ouverture

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le premier ministre nous livrait hier son septième discours inaugural depuis la prise du pouvoir par le Parti québécois en novembre 1976. C'était vraisemblablement, de son aveu même, le dernier avant les

prochaines élections générales.

Pour le gouvernement qu'il dirige, la dernière heure approche. Il reste encore le temps d'un dernier sursaut, d'un dernier réflexe pour s'accrocher à une bouée de sauvetage, à un hypothétique remonte-pente.

Regardons d'abord, M. le Président, si l'instinct de survie peut être une bonne source d'inspiration pour le gouvernement, un gouvernement, comme vous le savez, à bout de souffle, usé, fatigué, celui que nous avons devons nous...

Une voix: À l'image du premier ministre.

M. Levesque (Bonaventure): On doit d'abord constater qu'en cette fin de régime, le gouvernement péquiste donne des signes d'une pseudo-conversion, un peu tardive, à quelques vérités économiques fondamentales. On nous dit d'abord, à la page 11, je crois, du discours inaugural que "La création d'emplois revient primordialement à l'économie privée, mais nous pensons que nous devons, en revanche, jouer un rôle plus actif que jamais dans la création d'un environnement fiscal, éducatif, législatif et financier propre à libérer le secteur privé de certaines rigidités économiques et sociales, à promouvoir la résolution rapide et honorable des divergences entre les groupes et à mousser ainsi la capacité concurrentielle de nos entreprises qui, seule, permet d'augmenter l'embauche de façon durable." Fin de la citation.

À cela, on ajoute, à la page 21 du discours: "Toute politique sérieuse de création d'emplois implique, à nos yeux, un objectif central qui est celui de la compétitivité de l'économie du Québec." Et encore un peu plus loin, page 22, on affirme, et je cite: "La compétitivité industrielle exige aussi une nouvelle conception du rôle économique du gouvernement." Il est même précisé que cela touche la fiscalité des particuliers et des entreprises, les charges fiscales sur les salaires, la réglementation du travail et ainsi de suite. On croirait, M. le Président, entendre un discours libéral. Ce langage qui parle d'équilibre, d'entreprises privées, de compétitivité, d'excellence, eh bien, c'est celui que nous employons depuis toujours ici en cette Chambre et à l'extérieur de la Chambre. C'est le discours du Parti libéral du Québec.

Le malheur, c'est que ce langage que vous nous empruntez, peut-être le temps d'une élection, il est chez vous contredit chaque jour dans les faits. Qu'il s'agisse de la réglementation, de la fiscalité, des charges fixes de l'entreprise, des droits successoraux, des lois du travail, qu'il s'agisse de ce lourd climat d'incertitude que vous faites peser sur l'avenir du Québec, votre action a toujours été dirigée à

l'encontre d'un tel discours. Changer de discours, c'est facile. D'ailleurs, le premier ministre en a l'habitude, mais changer d'attitude et de mentalité, c'est une tout autre affaire. C'est parler d'un véritable recyclage au niveau des idées et d'un ressourcement intellectuel. Faut-il croire, oui - et là, c'est une question de crédibilité, la crédibilité de ce gouvernement - que le gouvernement accomplira ce prodige en quelques mois comme le prétend le premier ministre? On voudrait le croire, mais admettez qu'il y a place à un certain scepticisme.

Au fait, que contient ce message inaugural par-delà la rhétorique retouchée concernant l'économie et les relations fédérales-provinciales? Il contient d'abord, sur le plan tout à fait matériel, beaucoup de mots, pas moins de 8000 mots sur 54 pages de texte. Il contient ensuite beaucoup de réchauffé lorsque des initiatives un peu plus précises sont annoncées. Par exemple, la Loi sur la CSST, la Loi sur le Code de la sécurité routière, la Loi sur les travailleurs à pourboire, la réforme du Code civil, la réforme scolaire et la Loi sur les institutions financières. On nous ressert un bon plat de vieilles nouvelles aussi, des livres blancs et des livres verts sur la fiscalité, l'habitation et la famille. On nous promet cela encore une fois. On nous parle d'une refonte des lois municipales, une tâche qui devra, nous dit-on, compte tenu de son ampleur, s'échelonner sur quelques années.

Dans tout cela, pas grand-chose de nouveau. Mais il y a deux absences notoires, cependant: d'abord, la promesse de réformer le Code du travail. Combien de fois le premier ministre nous a-t-il parlé de la refonte du Code du travail? Avant même d'être élu en 1976, c'était le thème. C'est encore probablement un thème, mais un thème devenu silencieux. On n'en parle même plus. C'est tout juste si le discours consacre quelques lignes au problème des négociations dans le secteur public. (16 h 10)

Ensuite, autre absence: Le livre vert promis sur la réforme des pensions. Le Québec n'est sûrement pas en avance dans ce dossier; alors, qu'est-ce qu'on attend? Au fait, il n'y a que deux priorités en apparence nouvelles; l'une sur les jeunes; l'autre sur le milieu aquatique. Dans un cas comme dans l'autre, on reste sur notre appétit, on ne voit encore rien de précis. Aucun projet concret de quelque nature que ce soit. Dans ce déluge de pages et de mots, on garde le silence le plus complet sur les échecs du gouvernement, sur ses erreurs, ses égarements passés et présents.

Passons donc en revue quelques passages plus spécifiques du discours inaugural pour lui rendre justice le plus possible. Sur le projet Archipel, à la page

19, on dit: "Voilà maintenant plus de deux ans que la réflexion est sérieusement engagée sur ce projet qui vise à garantir la mise en valeur optimale des eaux et des rives de la région de la métropole". C'est le moins que l'on puisse dire, après avoir payé plus de 40 000 000 \$ en études, jusqu'à présent. Qu'est-ce que l'on a, après avoir dépensé 40 000 000 \$ pour des contrats à gauche, à droite, en arrière et en avant, apparemment un peu partout? Des contrats d'études pour 40 000 000 \$, qu'est-ce qu'on en retire? Une petite phrase.

Au sujet des pêches, on dit: "Nous poursuivrons notre action en espérant que nous aurons réglé bientôt le chaos administratif créé par l'ancien gouvernement fédéral". Mais est-ce que le premier ministre était complètement absent? Est-ce qu'il n'a pas participé à ces querelles stériles entre son ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le gouvernement fédéral? Est-ce qu'il n'a pas été témoin que pendant deux ans, tout a été fait pour alimenter ces chicanes stériles sur le dos des pêcheurs?

Dans le secteur de l'hydroélectricité, on dit: "Après les décennies soixante et soixante-dix, qui furent les grandes périodes de construction, les années quatre-vingt se présentent jusqu'à présent comme celles de la vente et de l'écoulement de notre électricité, d'abord et avant tout pour stimuler notre propre développement économique mais aussi, quand les conditions sont acceptables, sur les marchés extérieurs. Dans cette perspective, nous avons demandé à Hydro-Québec de revoir sa stratégie de développement en tenant compte non seulement du marché québécois mais de l'ensemble de ces marchés potentiels". D'ailleurs, je pense que le député d'Outremont a déjà fait des commentaires à ce sujet. Mais qu'est-ce que l'on fait dans ce genre de déclaration sinon nous rappeler à nous particulièrement, et à la population du Québec, l'importance de ce projet de développement hydroélectrique des années soixante-dix par le gouvernement de M. Robert Bourassa? Cela nous rappelle cela; mais cela nous rappelle également combien vous l'avez critiqué et combien vous voudriez qu'aujourd'hui on en soit au nucléaire et non pas à l'hydroélectricité.

M. French: Voilà.

M. Levesque (Bonaventure): Quant au secteur minier, on dit dans le discours inaugural à la page 29: "De même les programmes d'exploration minière et les avantages fiscaux ont permis de relancer l'industrie de l'or, qui est devenue la première production minérale du Québec". Bien sûr que l'or est devenu notre principale production minérale. Mais pourquoi passe-t-on sous silence le reste de l'industrie minière?

L'amiante, est-ce qu'on l'a déjà oublié? Le minerai de fer, est-ce qu'on l'a oublié? Le cuivre? Toutes ces villes québécoises qui nous viennent à l'esprit lorsque l'on vient simplement de dire "amiante", "minerai de fer", "cuivre". Les fermetures toutes récentes de Schefferville et de Gagnon: Pas un mot!

Sur la voie maritime du Saint-Laurent, à la page 30 on dit: "Il verra également, à la suite du rapport du projet Saint-Laurent, à mettre en valeur comme jamais l'atout exceptionnel que constitue cette grande voie de communication qui situe le Québec au coeur des échanges entre l'Europe et la vaste région industrielle des Grands Lacs".

Mais qu'est-ce que vous faites de votre discours référendaire alors qu'il s'agissait d'un des pires complots d'Ottawa contre l'économie du Québec? Comment peut-on tenir un tel langage? À la page 31, sur le tourisme: "La création prochaine d'un véritable ministère du Tourisme devrait s'avérer un puissant levier, dans la mesure où il épaulera les efforts multiples des gens qui, dans toutes les régions - ici, on parle des régions - oeuvrent déjà à divers titres au développement de l'industrie touristique." Avec le retour triomphal de l'homme de 6 000 000 000 \$, acheteur potentiel d'îles dans les Antilles?

Une voix: Ce n'est pas drôle.

M. Levesque (Bonaventure): Le premier ministre peut-il parler sérieusement de tourisme dans les régions, ayant à l'esprit ce qu'il a fait avec sa taxe ascenseur sur l'essence? Qu'est-ce que cela fait à l'industrie touristique dans nos régions? À propos du livre blanc sur la fiscalité, à la page 36 du message inaugural lu par le premier ministre, on dit: "Le livre blanc concrétisera donc notre engagement à alléger la fiscalité des particuliers et à la rendre plus concurrentielle." Quant à la fiscalité des entreprises, on la passe sous silence; les droits successoraux sont également passés sous silence; les taxes, dites temporaires, également; les charges fixes des entreprises, la même chose. Quand va-t-on en parler?

Enfin, ce discours inaugural, qui est vague et imprécis sur la plupart des sujets abordés, consacre une page entière - c'est un honneur que le premier ministre fait à notre chef... C'est assez unique dans un message inaugural que de consacrer une page entière à un adversaire politique. En l'occurrence, le chef du gouvernement dit "regretter que le chef du Parti libéral ait décidé de ne pas briguer le siège qu'il devrait normalement occuper en cette Chambre." Justement, parlons donc un instant de cette question qui n'est pas nouvelle pour ceux qui se rappellent ce qui se passait à l'Assemblée nationale, ici même, de 1970 à 1976. Le premier ministre devrait avoir à l'esprit que,

pendant plus de six ans, il a eu à répondre à cette question. Il est intéressant... Le 18 octobre 1983, lorsque je lui posais la question en Chambre à savoir ce qu'il faisait de 1970 à 1976 à l'extérieur de la Chambre, il m'a répondu, bien naïvement, ou bien candidement: "Moi, je n'aime pas ça le diable; la procédure parlementaire, ce n'est pas mon fort."

Mais il faut retourner en 1972; cela faisait deux ans qu'il se faisait poser la question. Je lis dans le Devoir du 3 août 1972 - il était question du comté de Duplessis, le premier ministre se le rappelle sans doute: "Tout en paraissant hautement intéressé à tenter sa chance dans Duplessis et peut-être prendre son siège à l'Assemblée nationale, le président du Parti québécois indique que la question doit être plus mûrement réfléchie. Ses réticences concernent plus particulièrement les risques de détruire - écoutez bien cela, M. le Président - la méthode d'action à deux volets, profitable au parti depuis avril 1970: d'une part, l'équipe des parlementaires dirigée par le Dr Camille Laurin et, d'autre part, par le président du parti entouré de son exécutif à Montréal, selon M. Levesque, aurait fait bénéficier le parti d'une double force."

Des voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): Je termine la citation, parce que j'ai beaucoup d'autres choses... "Si anxieux soit-il de siéger enfin à l'Assemblée nationale, M. René Lévesque doute que le sacrifice en vaille la peine, seulement deux ans avant les prochaines élections."
(16 h 20)

M. Rivest: On croirait entendre M. Bourassa.

M. Levesque (Bonaventure): Maintenant, si on me permet, M. le Président, j'aimerais parler de ce qui est, à mon sens, et qui a été - pas simplement du bout des lèvres et à la veille d'une élection - la marque de commerce du Parti libéral du Québec depuis toujours: l'économie, la question économique. Nous, du Parti libéral, n'avons jamais cessé d'en parler. Le gouvernement aussi en a parlé, cependant, passablement depuis 1976, à sa façon bien sûr. La rhétorique, d'ailleurs, c'est une chose dans laquelle il est passé maître. Reconnaissons-le! Mais le discours réaliste et sérieux, prélude à l'action concrète et efficace, ça, c'est une tout autre affaire.

Voyons un peu ce que le gouvernement du PQ a dit sur l'économie depuis 1976. Examinons les discours inauguraux qu'il nous a servis depuis huit ans. Comme vous allez voir, toutes ces années ont été déclarées solennellement, l'une après l'autre, comme

étant l'année de l'économie. Le 8 mars 1977 le premier ministre déclarait: "Nous savons donc que nous n'avons pas les moyens de tout régler mais aussi que nous n'aurions pas d'excuse si nous négligions d'employer tous les outils dont nous disposons pour stimuler l'économie et réduire quelque peu le chômage." N'est-ce pas que c'est bien dit? Parfait! Ce n'était que le début, vous allez voir.

Le 21 février 1978 le premier ministre récidivait en proclamant: "Le chômage qui sévit et qui affecte particulièrement les jeunes est aussi intolérable - vous saviez en 1978 qu'il y avait le chômage des jeunes; on dirait qu'il a appris cela hier après-midi, le premier ministre le reconnaît - autant sinon plus, sur le plan humain que sur le plan économique(...) nous avons le devoir de tout faire pour enrayer ce cancer du sous-emploi qui mine tout autant le moral que le niveau de vie de ceux qui en sont les victimes."

M. Gratton: C'était en 1978.

M. Levesque (Bonaventure): C'était en 1978, M. le Président. Cela fait six ans de cela. Un premier ministre convaincant proclamait, le 6 mars 1979: "À notre avis, 1979 est une année où l'économie sera prioritaire puisque le développement économique va se trouver sans cesse au coeur de nos préoccupations."

Au lendemain du référendum, soit à l'occasion du message inaugural du 5 novembre 1980, le chef de l'État édictait le plus sérieusement du monde: "Alors même que le référendum et la question de l'avenir national occupaient le premier plan de l'actualité au cours de la dernière session, je puis dire que le gouvernement n'en a pas moins placé au coeur de son action, constamment, tout ce qui touche de près ou de loin à l'économie."

M. Gratton: L'économie!

M. Levesque (Bonaventure): "En politique économique, continue-t-il, si le terme est censé être sérieux, je crois qu'il faut toujours plus de projets que de discours."

Des voix: Wo!

M. Gratton: En 1980!

M. Levesque (Bonaventure): En 1980. Le 9 novembre 1981 le premier ministre proclamait fièrement: "Le gouvernement entend donc réaffirmer sa détermination de faire du développement économique sa préoccupation principale au cours de ce mandat." En 1982 il n'y a pas de discours inaugural. C'était l'année où l'économie coulait comme une roche, où les entreprises

faisaient faillite par milliers, où les emplois disparaissaient par centaines de milliers. C'était l'année où nos finances publiques ont frappé le mur de brique. C'était aussi l'année des grandes manoeuvres préparatoires en vue de l'affrontement avec les syndicats du front commun.

On ne perdait rien pour attendre puisque le 23 mars 1983, après avoir proclamé le début d'un temps nouveau - vous vous rappelez le fameux début d'un temps nouveau - le premier ministre affirmait: "Les orientations très concrètes que nous avons définies et que je vais décrire sont toutes dirigées vers deux objectifs fondamentaux: la croissance de l'emploi et la croissance des investissements."

Dans le discours inaugural d'hier, page 20: "S'il fallait, d'un seul mot, caractériser l'objectif principal de notre tâche pour toute l'année qui vient, je choisirais sans hésitation l'emploi. La lutte contre le chômage demeure l'obsession centrale du gouvernement et de la majorité parlementaire..."

M. Gratton: Il est obsédé.

M. Levesque (Bonaventure): C'était le discours du gouvernement. Voyons donc, au-delà des beaux discours, ce qui s'est passé en réalité.

Cela fera huit ans en novembre, le mois prochain, que le régime péquiste est en place. Huit ans, c'est la durée normale de deux termes complets pour un gouvernement. C'est même un peu plus puisque la durée moyenne des gouvernements au Québec depuis 1867, c'est de 42 à 43 mois. C'est donc le temps de faire son bilan final, de voir dans quel état il s'apprête à laisser le Québec. De quel côté faudra-t-il placer le gouvernement péquiste? Du côté de l'actif ou du côté du passif? Si on considère l'état des finances publiques, c'est bien difficile de le verser à l'actif. Il a fait passer la dette publique de 5 000 000 000 \$, en 1976, à 25 000 000 000 \$, M. le Président. Depuis le début de la Confédération, en 1867, jusqu'à 1976, la dette accumulée pendant toutes ces années était de 5 000 000 000 \$. Quelques années après, sous le régime péquiste, on se retrouve à 25 000 000 000 \$.

M. le Président, notre impôt sur le revenu est devenu le plus lourd en Amérique du Nord. Nos charges fixes à l'entreprise sont les plus élevées du Canada. Nous avons le dernier gouvernement du pays à imposer des droits successoraux. Dans ses quatre premières années, il a augmenté le déficit de 1 000 000 000 \$ à 3 000 000 000 \$ et, dans les quatre années suivantes, il s'en est tenu aux environs de 3 000 000 000 \$ et plus.

Pour tout cela, va-t-il nous léguer une meilleure infrastructure après avoir fait des

déficits de cette nature, des emprunts aussi considérables, un endettement aussi écrasant? Mais est-ce qu'il va nous léguer quelque chose? De meilleures routes? plus d'hôpitaux? plus de barrages hydroélectriques? des universités mieux équipées? Car, enfin, le bon administrateur ne s'endette pas sans raison. C'est pour investir, pour bâtir l'avenir qu'il le fait, et non pour payer des dépenses courantes. Il va nous laisser, en plus de ses taxes et de ses dettes, un réseau routier en voie de détérioration rapide sur tout le territoire, particulièrement en région. Il va nous laisser le problème aigu des urgences dans les hôpitaux, des ordinateurs dans les écoles. Il va nous laisser des administrateurs de réseaux démoralisés, des enseignants démoralisés, des fonctionnaires démoralisés. Il va nous laisser en plus les déficits de Québecair, de la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, de la Société nationale de l'amiante, de SIDBEC, de toute une pléthore de filiales des sociétés d'État. Cela, c'est pour l'administration publique.

Examinons donc ce qu'il a fait dans l'ensemble de l'économie. Regardons d'abord comment le Québec a performé au plan économique depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Nous avons vu le côté du secteur public. Regardons maintenant du côté du secteur privé. Regardons l'ensemble de l'économie de 1976 à aujourd'hui. Pour se faire une idée objective de ce qui s'est passé au Québec depuis 1976, il faut d'abord considérer les tendances lourdes de grands indicateurs économiques, pas seulement pour un an ou deux, mais pour une quinzaine d'années. Examinons en premier lieu l'évolution du produit intérieur brut, le PIB, la mesure la plus complète de la santé de notre économie. C'est la somme, enfin, de tout ce que nous produisons chez nous. Alors, examinons ces chiffres-là.

De 1970 à 1976 - vous vous le rappelez, c'est la période où M. Bourassa était premier ministre - notre PIB, l'ensemble de ce que nous produisons, a augmenté de 31,4% en volume, c'est-à-dire une fois l'inflation enlevée. Cela représentait un taux de croissance annuel fort respectable de 4,6%. De 1970 à 1976, l'ensemble de ce que nous produisons augmentait chaque année de 4,6%. De 1976 à 1983, sous votre régime, ce fut non plus le chiffre de 31,4%, mais 9,1%; trois fois et demie moins sur sept ans au lieu de six. Pas étonnant que dans ces conditions, notre taux de croissance annuel n'ait été que de 1,3% en moyenne par année.

(16 h 30)

Voyons également l'évolution - prenons un autre facteur, un autre indicateur économique - du revenu personnel réel par personne, la mesure la plus complète pour décrire l'évolution de notre standard de vie, notre pouvoir d'achat au Québec. De 1970 à

1976, alors que M. Bourassa était premier ministre, nous sommes passés de 2790 \$ à 4245 \$ en dollar constant de 1971. Cela représentait un bond dans notre standard de vie à nous les Québécois, partout, les 6 000 000, une augmentation de 52% dans notre standard de vie, de 1970 à 1976. Que s'est-il passé après 1976? Nous sommes passés de 4245 \$ où nous étions, toujours en dollar constant de 1971, à 4484 \$ en sept ans au lieu de six, soit une progression totale de non pas 52%, de 5,6%. Donc, dix fois moins rapidement. Pensez-vous avoir servi le Québécois et la Québécoise?

C'est encore pis en ce qui concerne la productivité. De 1970 à 1976, alors que M. Bourassa était premier ministre du Québec, augmentation de 14% dans la productivité. De 1977 à 1983, augmentation de 0,9%. Quinze fois moins rapidement. En fait, tous ces indicateurs macro-économiques établissent une évidence inéluctable. C'est que l'économie du Québec a été pratiquement stationnaire depuis 1976 malgré tous les discours péquistes, malgré tous les discours inauguraux. Comment pouvez-vous chercher encore les raisons de votre manque de crédibilité en matière économique? Pourtant ces chiffres parlent par eux-mêmes. Ils vous donnent votre score, si on peut dire ainsi, avec pas mal d'exactitude. À moins que vous ne sachiez pas compter.

Dans le message inaugural...

Une voix: Je pense que c'est ça, oui.

M. Levesque (Bonaventure): ...juste pour passer à un autre aspect de l'économie, en page 7, le premier ministre nous disait ceci: "Alors qu'il y avait toujours eu de 25% à 50% de chômeurs de plus au Québec que dans le reste du Canada et ce depuis plus d'un quart de siècle et quels que fussent les gouvernements, l'écart n'était plus que de 14% au dernier trimestre. Cela reflète encore et surtout les efforts d'entraide et de relance économique déployés par tous les Québécois, efforts que le gouvernement a appuyés par tous les instruments à sa disposition." C'est vrai, sans doute, en surface. Mais en réalité, une analyse plus poussée fait ressortir qu'il s'agit d'une évolution qui reflète une caractéristique nouvelle et fort peu reluisante, et j'ai toujours beaucoup de peine à donner des chiffres qui ne sont pas à l'avantage du Québec. Je le dis parce que c'est mon devoir de le dire comme critique de l'Opposition. Je dois être fidèle aux chiffres, fidèle aux statistiques, fidèle à la vérité. Je m'excuse auprès des Québécois et des Québécoises qui m'entendent, j'aimerais mieux avoir des chiffres comme ceux que j'avais l'occasion de donner quand j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce sous M. Bourassa.

Mais je répète: en réalité une analyse

plus poussée fait ressortir qu'il s'agit d'une évolution qui reflète une caractéristique nouvelle, le chômage déguisé. Examinons donc plus attentivement l'ensemble du marché du travail et vous verrez, à la fin, que c'est ce chômage déguisé, qui est absent de vos chiffres et qui fausse certaines statistiques que vous utilisez.

Examinons donc plus attentivement l'ensemble du marché du travail, perte et création d'emplois, mesures du sous-emploi, chômage réel ou déguisé. En 1976, alors que vous êtes arrivés au pouvoir, il y avait, au Québec, 233 000 chômeurs officiels selon l'enquête de Statistique Canada. En 1983, on en comptait 427 000, soit 83% de plus. Chez les jeunes, on est passé de 113 000 chômeurs à 164 000 durant la même période, pour une augmentation de 45%. Il est vrai qu'un gonflement analogue des effectifs de chômeurs officiels a été observé ailleurs au Canada. Au fait, le pourcentage de tous les chômeurs canadiens qu'on retrouve au Québec a même diminué légèrement, passant de 32% en 1976, à 29,5%, en 1983, comme le souligne le premier ministre.

Faut-il s'en réjouir? Malheureusement, non, car cette évolution, en principe favorable, masque une tout autre réalité que le gouvernement refuse de voir ou de communiquer, celle du chômage déguisé qui échappe à la mesure officielle du chômage québécois, qui échappe autrement dit aux statistiques officielles.

Pour l'information du gouvernement, qui refuse de voir la réalité en face, nous allons l'analyser à sa place. Voyons d'abord la création d'emplois. De 1970 à 1976, alors que M. Bourassa était premier ministre du Québec, notre économie a généré 328 000 nouveaux emplois, soit en moyenne 55 000 par année. De 1976 à 1983, en sept ans au lieu de six, il s'est créé 186 000 emplois, non pas 328 000, soit une moyenne de 27 000 par année, non pas de 55 000...

Une voix: La moitié.

M. Levesque (Bonaventure): ...la moitié seulement du taux antérieur, mais ce n'est pas tout. Sur les 186 000 emplois créés depuis 1976, 162 000, soit neuf emplois nouveaux sur dix, sont des emplois à temps partiel...

Une voix: Des "jobines".

M. Levesque (Bonaventure): ...c'est-à-dire des emplois de moins de 30 heures par semaine. Des emplois à temps plein, on n'en a pratiquement pas créés au Québec depuis 1976. Le chiffre? 24 000; à peine plus de 1% d'augmentation totale en sept ans.

Si on regarde l'évolution par secteur, on constate que nous avons perdu 56 000 emplois dans la fabrication et 30 000

emplois dans la construction. Les gains ont été dans le commerce, la finance et les services, c'est-à-dire des secteurs qui offrent généralement des emplois à temps partiel souvent faiblement ou plus faiblement rémunérés.

Enfin, l'emploi chez les jeunes a pris une tournure pour le moins surprenante. Alors que de 1970 à 1976 le nombre de nos jeunes travailleurs ayant un emploi était passé de 526 000 à 617 000, ce nombre - écoutez bien, de 1970 à 1976, de 526 000 à 617 000 lorsque nous quittons le pouvoir - est retombé à 553 000, en 1983, pour une perte de 64 000 emplois chez les jeunes. Nous voyons donc que, depuis 1976, il s'est produit toute une série de mutations, la plupart régressives dans le marché de l'emploi au Québec.

Il y a eu la même mutation négative parmi le groupe des chômeurs. Les personnes sans emploi pour des périodes allant de sept à douze mois sont passées de 50 000 à 94 000, soit une augmentation de 88%. Celles en chômage - écoutez bien, M. le Président - depuis plus d'un an complet sont passées de 32 000 à 119 000, soit une augmentation de 272%. Le chômage de longue durée beaucoup plus coûteux aux plans humain et familial a pris le dessus sur le chômage de courte durée.

Que se passe-t-il lorsque le chômage devient aussi étendu, aussi profond? Habituellement, il se produit un phénomène de retrait du marché du travail. Les chômeurs sont à ce point frustrés, découragés dans leur quête d'un emploi qu'ils ont tendance à cesser toute recherche, à devenir ce qu'on appelle des inactifs au sens des statistiques sur le marché du travail. Dans ces conditions, bien sûr, le chômage déguisé prend le relais du chômage réel, tel que mesuré dans les statistiques officielles du taux de chômage.

(15 h 40)

Or, de nombreux indices permettent d'affirmer que c'est précisément ce qui est en train de se produire au Québec. Il y a aujourd'hui au Québec - là, je parle du mois d'août 1984 - 1 985 000 personnes. Nous sommes 6 000 000, mais écoutez bien: Août 1984, au Québec, aujourd'hui, il y a 1 985 000 personnes - ce n'est pas loin de 2 000 000 - en âge de travailler qui ne participent pas au marché du travail, soit 30,4% de toute notre population. En Ontario, le pourcentage correspondant n'est que de 25,3%, si bien qu'on peut dire que nous avons 333 000 inactifs de plus qu'en Ontario si on tient compte de la différence de population. En 1976, notre surplus d'inactifs n'était que de 262 000, ce qui démontre que le problème tend à s'aggraver avec les années.

Ici, également, une analyse plus fouillée des catégories d'inactifs fait ressortir que,

parmi eux, la proportion de chômeurs déguisés est en augmentation rapide. Ceux et celles qui invoquent l'absence de travail disponible comme raison de l'inactivité sont passés de 12 000 à 52 000, une augmentation de 333%, de 1976 à 1983. En même temps, le nombre d'inactifs ayant déjà occupé un emploi auparavant a augmenté de 220 000 depuis 1976. On voit donc que parmi nos inactifs, par la force des choses, il y a présentement un nombre sans précédent de 200 000 à 250 000 véritables chômeurs déguisés qu'il convient d'ajouter à nos 400 000 et plus chômeurs officiels. Au reste, ce phénomène pour le moins inquiétant aurait dû retenir l'attention du gouvernement bien avant aujourd'hui puisqu'il est directement lié à celui, également surprenant, de l'évolution du nombre d'assistés sociaux. C'est en effet parmi les assistés sociaux aptes au travail qu'on retrouve la plupart des chômeurs déguisés.

Or, le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale n'a augmenté que de 40 000 entre le mois d'août 1981 et le mois d'août 1982, soit au plus fort de la crise où nous avons vu disparaître 220 000 emplois en douze mois. C'était relativement peu, compte tenu des circonstances, mais dans les huit mois suivants, pendant la soi-disant reprise, 60 000 ménages de plus sont venus gonfler les rangs de l'aide sociale. Depuis ce temps, le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale est demeuré presque constant autour du niveau sans précédent de 400 000. Cela témoigne non seulement de l'existence d'un fort contingent de chômeurs déguisés au Québec, mais de la faiblesse d'une reprise dont le gouvernement cherche désespérément à s'attribuer les mérites.

Si, au lieu de chercher à convaincre les Québécois et les Québécoises, à coup de millions de publicité, que tout va bien au Québec, le gouvernement s'efforçait d'analyser objectivement ce qui ne va pas dans notre économie, il se serait posé à lui-même les questions que nous soulevons présentement, et cela bien avant aujourd'hui.

Passons maintenant à un autre aspect de l'économie, celui des investissements au Québec. C'est un sujet qui nous a valu récemment bien des pétales de bretelles de la part du gouvernement. Le dernier en date on le retrouve à la page 8 du discours inaugural. "Ces résultats, ils sont particulièrement spectaculaires sur le plan de l'investissement privé", disait le premier ministre hier, "...on prévoit, en effet, que l'investissement privé - habitation exclue - aura augmenté en 1984 de 22,5% au Québec en comparaison à 2% dans le reste du Canada. En somme, les deux tiers de la hausse au Canada, cette année, sont concentrés au Québec." Cela est sans doute vrai mais il faut mettre ces prévisions dans une perspective plus large pour en tirer la

véritable signification.

Comme une hirondelle ne fait pas le printemps, une révision de mi-année ne fait pas un boom d'investissements: 15 000 000 000 \$ d'investissements, c'est mieux que 13 000 000 000 \$, comme l'année précédente, 13 700 000 000 \$, mais cela ne fait tout de même que des dépenses d'immobilisation totales de 2300 \$ par personne, alors que l'Ontario, avec son augmentation plus faible, se trouve quand même à 2716 \$ par personne, soit 18% de plus. Quant au reste du Canada, les Maritimes, les Prairies, la Colombie britannique, il connaîtra en 1984 non pas une augmentation mais une diminution de 4,5% dans ses investissements. Y a-t-il là matière à pavoiser? Certainement pas quand on constate qu'en dépit de la diminution, cela représente non pas comme je le disais pour le Québec 2306 \$, mais 3764 \$ par personne, soit 63% de plus que chez nous.

En vérité, le Québec demeure tragiquement affecté par un problème persistant de sous-investissement. Il n'est pas nécessaire de chercher plus loin la source de notre faible performance en matière de productivité, de création d'emplois et d'amélioration de notre standard de vie. Il

n'est pas surprenant que nous ayons perdu 30 000 emplois, par exemple, dans la construction. En 1984, notre taux d'investissement, c'est-à-dire les dépenses d'immobilisation en pourcentage du PIB sera de 15,3%. Retenez bien ce chiffre, 15,3% et regardons ailleurs. C'est pratiquement la même chose qu'en 1970, mais très loin du taux observé durant nos meilleures années, c'est-à-dire lorsque le premier ministre Bourassa était à son poste, de 1973 à 1977; ce n'était pas 15% comme ce l'était lorsque nous avons pris le pouvoir, mais bien 20% de notre produit intérieur brut. Le problème est aussi prononcé à l'égard des investissements privés: 9,6% au regard du sommet de 14% atteint en 1974, qu'à l'égard des investissements publics: 5,8% au regard du sommet de 9% atteint en 1975.

Au fait, il est relativement facile de mettre ce taux d'investissement de 15,3%... C'est-à-dire que les investissements dont on se vante, de l'autre côté, représentent 15,3% de notre produit intérieur brut, de tout ce que nous produisons, alors que lorsque nous étions au pouvoir, c'était 20%. En le comparant - on peut avoir d'autres perspectives - à des taux correspondants observables ailleurs dans le monde. Il suffit de consulter les statistiques sur les comptes nationaux assemblés par l'OCDE pour les 25 pays membres de l'OCDE dont le Canada... Consultez ces documents et vous verrez qu'il y a un lien assez étroit entre le taux de croissance et le taux d'investissement, si on regarde l'un et l'autre sur l'ensemble des cinq dernières années pour lesquelles

l'information est disponible, c'est-à-dire de 1977 à 1982. Ensuite, il est possible de distinguer trois groupes d'économie: le premier groupe, avec en tête le Japon, est caractérisé par des croissances économiques rapides et des taux d'investissement élevés généralement compris entre 25% et 30%. D'ailleurs, le premier ministre qui est allé récemment au Japon a dû noter qu'il y avait quelque chose un peu qui donnait raison aux chiffres que je viens de citer. Le peloton du milieu dans lequel on retrouve la France, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis a connu des performances moyennes et des taux d'investissement généralement supérieurs à 20%. Le Canada est du nombre: taux d'investissement à moyen terme de 22,5%. Il n'est pas étonnant du reste que le taux d'investissement de l'ensemble de l'OCDE qui est de 21,1% se retrouve dans ce groupe; autrement dit, tous les pays en question, 21,1%. Enfin, il y a le peloton de queue avec en bas tout à fait - vous le verrez - le Royaume-Uni dont le taux d'investissement n'a été que de 16,9%.

Où peut-on insérer l'économie québécoise dans une liste semblable, sinon quelque part, malheureusement, en bas du peloton. Il est parfaitement évident qu'aucune économie n'a connu la croissance et la prospérité avec un taux d'investissement inférieur à 20% pendant plusieurs années. Or, c'est le cas au Québec. Depuis quand? Depuis 1976, depuis sept ans. Par rapport à un taux de 20% qui est pourtant inférieur à la moyenne de l'OCDE, nous sommes présentement à court - autrement dit, si on voulait obtenir les 20% - de 5 000 000 000 \$ d'investissements annuellement. Vous avez pris en 1976 la commande d'une économie dont le taux d'investissement était justement de 20%. Je n'exagère pas; je vois que c'est 21% en 1976, ce qui plaçait l'économie dans une honnête moyenne. Vous vous apprêtez à laisser le triste héritage d'une économie dont le taux d'investissement sera de 15%, un des plus bas de tout le monde occidental. Il n'y a vraiment pas de quoi être fier. Voilà pourquoi nous trouvons proprement indécent l'exercice de pétage de bretelles auquel vous vous livrez présentement à l'égard des immobilisations.

(16 h 50)

Je parlais justement au premier ministre de son voyage récent au Japon. Connaissant ses talents remarquables sinon remarquables pour la diplomatie, nous sommes toujours un peu nerveux quand il part en voyage. Cela n'a pas été trop pire la dernière fois mais...

Une voix: Il s'améliore.

M. Levesque (Bonaventure): ...on se rappelle toujours, lorsqu'il met les pieds en-

dehors du pays, de sa déclaration au journal Le Monde sur les personnes âgées, je pense, ou bien encore de l'imbroglia qu'il a créé à Paris au sujet des micro-ordinateurs. Cela a pris plusieurs mois ici, avec le député d'Argenteuil, pour essayer de démêler cela après. Il y avait aussi l'incident Pertini, évidemment, en Italie: Encore là, cela a été tout une autre histoire à démêler quand le premier ministre est revenu. Il y a eu sa récente déclaration sur les Malouines: je ne sais pas si cela a changé quelque chose entre l'Argentine et le Royaume-Uni, mais enfin-

Une voix: Donnes-y la claque, Argentine!

M. Levesque (Bonaventure): Évidemment, cela se rapproche peut-être du Sud, peut-être vers les îles du nouveau ministre du Tourisme, je ne sais pas.

M. Rivest: Les Malouines sont les îles...

M. Levesque (Bonaventure): Il y a deux semaines, le premier ministre était au Japon pour parler aux Japonais...

Une voix: Il a parlé du pape...

M. Levesque (Bonaventure): Je voyais justement dans le Soleil, je crois, du jeudi 4 octobre dernier, un message qui n'a pas laissé indifférent. Mais j'ai peine à comprendre cela. Quand le premier ministre était au Japon, il devait savoir ce qu'il allait dire ici quelque temps après, une semaine après. Il me semble qu'il devait savoir qu'il allait nous faire un "Ô Canada!".

D'après un article d'un journal provenant de Tokyo, de la Presse canadienne, il disait: "Le quotidien à grand tirage faisait des aspirations indépendantistes du Québec le thème principal d'un article d'une longueur inusitée pour un visiteur étranger". Le même sujet d'indépendance a été de nouveau abordé au point où le principal message économique que M. Lévesque voulait transmettre a été relayé au second plan. Il vient aujourd'hui en Chambre... Je me demande pourquoi? Il va au Japon et il parle d'indépendance, comme il a parlé d'indépendance en Europe, comme il a parlé d'indépendance à New York...

Une voix: Au Jura...

M. Levesque (Bonaventure): Et au Jura, oui. Il nous arrive ici, au lendemain de son voyage où il a parlé d'indépendance - d'ailleurs, c'est le message principal qui est resté d'après la dépêche - et il nous parle des merveilleuses relations fédérales-provinciales et de ce beau pays de l'Atlantique au Pacifique. Mais pourquoi est-il allé dire cela au Japon? Est-ce qu'il avait

une raison particulière pour dire cela? Est-ce qu'il est séparatiste à long terme à l'étranger et fédéraliste à court terme ici? Je l'ignore.

Mais je pense tout de même que nos relations avec l'étranger sont extrêmement importantes...

Une voix: Faut le faire!

M. Levesque (Bonaventure): Je pense que, lorsqu'on rencontre des gens à l'étranger, notre parti a toujours favorisé le fait de mettre l'accent sur le commerce extérieur à cause, évidemment, de l'importance de nos exportations, de gagner des nouveaux marchés. Les Japonais, évidemment, sont des gens réservés et polis - comme le premier ministre le savait sans doute avant d'y aller - mais ils sont aussi très astucieux. Ayant des intérêts partout dans le monde, ils ont la sage habitude, avant d'investir à l'étranger, de se faire une idée par eux-mêmes au lieu d'écouter les boniments des dizaines de commis-voyageurs qui les visitent chaque année. Aussi, ils sont venus ici même au Québec et au Canada, du 27 mars au 10 avril 1982, en mission officielle sur les perspectives d'investissements japonais chez nous.

Ce n'est donc pas le premier ministre qui a inventé les relations sino-québécoises ou nippo-québécoises. Il est allé chez les deux. Alors, ce sont les relations et sino et nippo... Mais les Japonais étaient déjà venus ici en mission spéciale, du 27 mars au 10 avril 1982, précisément sur les perspectives d'investissements au Québec et au Canada. Cette mission n'avait rien de banal puisqu'elle était organisée par le fameux Ministry of International Trade and Industry, le MITI. Selon les études les plus sérieuses concernant le Japon, le MITI est le fer de lance du miracle japonais, le cerveau de cette organisation qui fait l'admiration du monde entier: l'économie japonaise. C'est pourquoi les impressions sur nous que rapportent dans leur pays les membres d'une telle mission ne sont pas sans importance. J'ai sous les yeux le rapport de cette mission: "Report of the Survey Mission on Overseas Investment Environment to Canada, March 27 - April 10, 1982." C'est tout récent; c'est ce que - nous le savons maintenant - les Japonais qui viennent ici, pensent de nous lorsqu'ils retournent chez eux, après avoir examiné la situation économique et politique; autrement dit, tous les aspects qui touchent les investissements possibles par ces Japonais ici dans notre pays. Je ne peux pas lire tout le document, mais je lirai quelques extraits de la conclusion qui sont assez significatifs - en anglais, puisque c'est en cette langue que c'est écrit - et qui doivent...

Je ne le lis pas par plaisir parce que

ce n'est pas ce que je pense de notre situation au Québec. Je pense toujours que le Québec est un endroit formidable pour investir, le meilleur endroit au monde. D'un autre côté, il faut faire attention à ce que les autres pensent, parce que s'ils ne pensent pas comme moi, ils ne viendront peut-être pas. Je me suis dit: Je vais aller voir ce qu'ils pensent quand ils retournent chez eux, ces gens-là, après avoir fait l'analyse sérieuse qu'ils ont supposément faite. Je lis: "The biggest problem the province of Québec faces is the so called Québec issue, an issue of Québec independence from the Canadian Confederation." Cela n'a pas dû être démenti par le premier ministre, d'après ce que je peux voir, lorsqu'il est allé là-bas.

Une voix: Non, non, cela a été renforcé.

M. Levesque (Bonaventure): Je continue, un peu plus loin: "The issue has become a political problem, although it appears to be settled on the service."

Une voix: Ils sont intelligents.

M. Levesque (Bonaventure): "The policy to adopt French as the official language in 1977 forced many enterprises out of the province, coupled with its highest rate of individual income tax in North America. As a result, various economic indicators such as the economic growth rate and the unemployment rate are unfavourable in Québec, compared to other provinces. The deteriorating state of the province's finances is another unfavourable factor."

Je ne suis pas très heureux de savoir qu'ils sont repartis en pensant de cette façon. C'est la perception qu'ils ont eue du Québec gouverné par le gouvernement que nous avons devant nous. Je trouve que ce n'était pas le cas, du moins, quand nous avions des missions autrefois, alors que nous étions au pouvoir. Même lorsque le premier ministre était avec nous, du temps de M. Lesage, on n'avait pas cette perception du Québec. Aujourd'hui, c'est cela. Ce n'est pas moi qui le dis. Tout cela illustre plusieurs des évidences concernant l'économie du Québec que nous répétons depuis de nombreuses années et que le gouvernement refuse obstinément d'admettre. Ce témoignage n'est pas de nous, un parti politique faisant son boulot normal d'opposition. Il provient d'observateurs non partisans, dont les décisions sont susceptibles d'influencer notre avenir d'une manière très importante. Ils nous disent, entre autres: Oui, la stabilité politique a une grande influence sur les décisions d'investissements. Ils nous disent: Oui, votre obsession d'indépendance fait fuir les investissements. Ils nous disent: Oui, les investisseurs étrangers intéressés à

s'établir au Canada et qui oeuvrent dans d'autres secteurs que ceux reliés aux ressources naturelles ont, malheureusement, des raisons de s'établir en dehors du Québec.

Oui, votre maladresse et votre irréalisme dans les questions linguistiques nous ont fait perdre des emplois. Oui, nos taxes et nos impôts sont trop élevés pour que notre économie demeure compétitive. Oui, la performance du Québec n'a rien de bien reluisant depuis que ce gouvernement est au pouvoir.

(17 heures)

Je n'en dirai pas davantage, M. le Président. Je trouve triste que nous ayons à l'étranger une perception comme celle-là du Québec et je trouve encore plus triste que le premier ministre aille au Japon confirmer ces impressions-là.

Dans le discours inaugural, à la page 5: "La chronique retiendra - parce que maintenant on va se tourner vers les solutions péquistes - surtout l'effort persistant de toute notre société et de son État pour appuyer aussi bien et aussi fort que possible des mesures de relance..." Vous vous rappelez, M. le Président, on a fermé la Chambre l'année passée parce que c'était le moment de la relance. Il fallait fermer la Chambre pour un mois parce qu'on avait quelque chose d'extraordinaire à annoncer et ça prenait au moins un mois pour mettre tout cela ensemble après les vacances de je ne sais pas combien de temps. Je m'excuse d'avoir interrompu la citation: "...des mesures de relance qui nous permettaient non seulement de sortir de la crise économique qui a secoué si fortement les pays d'Occident à compter de 1981, mais de jeter les bases d'un développement susceptible de placer désormais le Québec dans le peloton de tête des provinces canadiennes." Ni plus ni moins! Mais d'où vient donc une appréciation aussi peu objective de l'action gouvernementale au cours des deux ou trois dernières années?

À la fin de 1981, on s'en souvient, le Québec plongeait dans la pire récession depuis les années trente; le premier ministre le confirmait d'ailleurs tout à l'heure. Au moment précis où tout gouvernement responsable se serait efforcé d'amortir la chute, que faisait le régime que nous avons en face de nous? Il étouffait littéralement une économie déjà fragile en doublant la taxe sur l'essence; relevait la taxe de vente de 8% à 9% et rançonnait pour 500 000 000 \$ les employés de l'État à même les conventions collectives dûment signées quelque temps auparavant, à la veille du référendum. Autrement dit, le gouvernement effectuait une ponction fiscale. Au moment où les contribuables en arrachaient le plus, où ils avaient besoin du gouvernement, c'est celui-ci qui a sauté sur eux avec une ponction fiscale de

1 600 000 000 \$ de plus de taxes, au plus mauvais moment, accentuant la chute déjà inévitable de notre économie.

Un an et demi plus tard, alors que les taux d'intérêt étaient redevenus un peu plus normaux, la consommation intérieure et la construction résidentielle reprenaient un peu partout en Amérique du Nord, y compris au Québec. Du début de 1983 à aujourd'hui le fer de lance de la reprise au Québec n'a jamais été autre chose que la forte croissance de l'économie américaine et la demande incidente d'exportations québécoises vers les États-Unis, qui lui était reliée.

Pratiquement tout le monde convient que c'est là que réside le facteur principal de la reprise, malheureusement timide et incertaine, que nous connaissons, mais la logique péquiste, justement, n'est pas celle de tout le monde. Après avoir clamé bien haut que le gouvernement n'avait aucune responsabilité face à la crise, celui-ci s'apprêtait à tenter de convaincre les Québécois que la reprise était l'oeuvre du régime péquiste.

En 1983 le Conseil des ministres a tenu trois conclaves: Mont-Sainte-Anne en mars, La Malbaie en octobre et Compton au début de novembre. On a fermé le Parlement, comme je le disais tout à l'heure, pendant un mois, jusqu'à la mi-novembre, pour figoler un plan de relance qu'il disait mirobolant. Du jamais vu, semblait-il. Le résultat de ces savantes cogitations nous fut révélé, urbi et orbi, le 13 novembre 1983 à la télévision par le premier ministre lui-même.

Qu'est-ce qu'il contenait, le faramineux plan de relance? Regardons d'abord les chiffres: 30 000 000 \$ d'argent frais, dont 6 000 000 \$ pour la publicité, pour l'année financière 1983-1984, suivis d'une injection nette estimée à 310 000 000 \$ l'année suivante. Un peu comme cette année lorsque vous annoncez, dans votre discours inaugural, que ce n'est pas tout de suite que ça ira jusqu'à la fin de 1985 et peut-être 1986. Mais... En tout cas! Cette fois-là c'était à l'automne 1983, quand la Chambre était fermée. Vous avez préparé tout ça et vous avez dit: On va trouver 30 000 000 \$ mais l'année prochaine on aura 310 000 000 \$, en 1984-1985. C'est bien peu en regard de l'énorme ponction fiscale, aussi inopportune que dommageable, de 1 600 000 000 \$ que vous étiez venus chercher au cours de la crise. Ce n'est même pas la moitié du rendement annuel des fameuses taxes temporaires imposées en 1981-1982. C'est insignifiant au regard d'une économie de 100 000 000 000 \$, 0,3%. Cela valait la peine de fermer la Chambre pour un mois, de faire venir toutes les caméras imaginables et de mettre une grande partie de l'argent de la première année en publicité. Pourquoi? Est-ce qu'avec un tel montant on peut faire

des miracles? C'est douteux. Regardons toujours pour voir.

Le soi-disant plan de relance comporte trois volets. On va prendre le montant de quelque 300 000 000 \$ et on va le décortiquer, comme dirait le premier ministre, ou un autre mot que j'emploie moins: un de 144 000 000 \$...

Une voix: Mutatis mutandis.

M. Levesque (Bonaventure): ...pour l'entreprise; un de 45 000 000 \$ pour la recherche et l'innovation; et un de 116 000 000 \$ pour la main-d'oeuvre. Du montant destiné aux entreprises, 164 000 000 \$, la part du lion revient à la construction résidentielle: le programme Equerre, le programme de revitalisation des centres-villes, fin de Corvée-habitation, la démolition des hangars. On y retrouve aussi 31 000 000 \$ pour le reboisement, les 300 000 000 de plants. Nous aurons des maisons plus modernes, moins de hangars et plus d'arbres à abattre dans 40 ans.

En recherche et innovation, 45 000 000 \$ seront injectés essentiellement dans le réseau des institutions postsecondaires et les centres de recherche. On est fort loin de la relance immédiate et de la création d'emplois à court terme.

En matière de main-d'oeuvre, les 116 000 000 \$, les trois trouvailles seront les stages en milieu de travail, les services communautaires et le retour à l'école pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Ce sont ces trois programmes qui devaient permettre la réinsertion de 49 000 assistés sociaux au marché du travail dont nous apprenions, il y a quelques jours, de la bouche du gouvernement, la faillite monumentale; à ce jour, 7500 participants, à peine 15% de l'objectif qui nous avait valu tant de publicité, il y a un an, alors que le gouvernement nous annonçait ce magique plan de relance.

Pour arrondir le tout, on versait au plan de relance les 40 000 000 \$ déjà prévus pour les ordinateurs dans les écoles ainsi que les 36 000 000 \$ prévus pour la salie de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Il faut être naïf, soit ignorant des réalités économiques les plus élémentaires, pour prétendre qu'une telle salade de petits programmes improvisés souvent mal conçus et généralement insignifiants fera la différence entre le sous-emploi, le sous-investissement actuel et une économie génératrice d'emplois permanents, stables et rémunérateurs. De toute évidence, la notion de plan de relance n'est ici qu'un emballage, un prétexte à d'autres campagnes de publicité. On sait, du reste, qu'il y en aura une cet automne au coût, encore, de combien? 9 000 000 \$. Cela commence de

même, 9 000 000 \$. Je ne sais pas où le ministre des Communications est rendu. Le soi-disant plan de relance n'est en fait qu'une vaste opération politique qui vise beaucoup plus à redresser la popularité déclinante du régime péquiste qu'à soulager nos 400 000 chômeurs, nos 700 000 assistés sociaux, sans oublier nos chômeurs déguisés. La seule industrie que le régime péquiste soutient avec son plan de relance, la seule, en fait, qu'il connaît et comprend très bien, c'est celle de la publicité.

Une voix: C'est cela.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je vois que le temps avance. J'aurais aimé, à ce moment-ci, parler des ressources, autant du côté minier que du côté des pêches et de l'agriculture. Il y a tellement de choses à dire, particulièrement dans les régions, sur le tourisme et l'agriculture! J'aurai sans doute l'occasion d'entendre mes collègues, les porte-parole de tous ces dossiers importants, au cours de ce débat, qui, chacun, les uns après les autres, interviendront dans le domaine de l'énergie, de l'agriculture, des forêts, des pêches, dans le domaine minier et dans tous les domaines qui intéressent nos Québécois, dans le domaine de la transformation des divers produits, de la technologie, de l'éducation, des affaires sociales. Mes collègues viendront ajouter, au cours de ce débat, ce qu'ils pensent précisément de ce discours inaugural, tenant compte, évidemment, des priorités qui sont celles de notre parti, tant dans le domaine économique que dans les autres domaines qui dépendent évidemment de la vitalité économique de notre Québec. (17 h 10)

Je dois consacrer quelques minutes à une chose, évidemment, qui n'est pas passée sous silence, lorsqu'on a entendu le premier ministre, hier, nous parler du Canada, de M. Mulroney, du nouveau gouvernement conservateur, des relations extraordinaires qui s'annonçaient entre les deux niveaux de gouvernements. Enfin, je caricature un peu, mais les textes sont là à consulter. Depuis l'automne 1981, soit depuis le fameux congrès qui a donné lieu au référendum interne imposé par le chef du Parti québécois, le gouvernement a toujours prétendu que la prochaine élection générale se ferait sur l'indépendance. Il y a un an et demi, le premier ministre reprenait le même refrain dans le discours inaugural du 23 mars 1983, lorsqu'il déclarait: "Voilà le ton que nous emploierons de notre mieux lors du prochain rendez-vous électoral au coeur duquel je réaffirme notre intention de placer la question nationale." Il avait l'indépendance jusque dans le coeur de la prochaine élection.

"Ce que nous dirons, c'est que la voie

de la lucidité et du réalisme passent par l'indépendance." Le dernier congrès plénier du Parti québécois, celui du 8 juin 1984, a été encore plus explicite en adoptant une résolution énonçant que pour la prochaine élection, un vote pour le PQ, c'est un vote pour l'indépendance. Par la suite, beaucoup de choses ont changé, du moins dans les discours péquistes. Cette résolution ne faisait pas l'affaire de tout le monde au sein du gouvernement. On a eu beaucoup de discussions entre ministres. On a eu droit à certaines déclarations un peu contradictoires. Ensuite, il y a eu l'élection fédérale. Le premier ministre qu'on dit être un fin stratège politique a bien cherché à mettre son vieux raffio mal en point à la remorque du beau bateau tout neuf qui passait en direction d'Ottawa, celui du Parti progressiste conservateur.

Une voix: Dans la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Levesque (Bonaventure): Dans une situation de naufrage appréhendé, l'instinct de survie peut s'accommoder de manoeuvres bien étranges. C'est ainsi qu'on a vu le premier ministre balancer par-dessus bord le poids mort du Parti nationaliste et vanter l'ouverture d'esprit manifesté par le futur premier ministre canadien dans son remarquable discours du 6 août 1984 à Sept-Îles. Ensuite il a déclaré que le fédéralisme, ce n'est pas l'enfer sur terre. Oui, c'est le premier ministre qui a dit cela. Ce n'est pas l'enfer sur terre, mais il faudrait reprendre les discours péquistes préréférendaires ici; cela a duré pendant un mois, je pense. Je vous assure que ce n'était pas loin d'être l'enfer sur terre. Il semble que les choses ont changé un peu.

Une voix: Cela chauffait pas mal.

M. Levesque (Bonaventure): Enfin, il a dit à ses militants réunis en conseil national, il y a quelques semaines, qu'il considérait que c'était un beau défi de chercher à s'entendre avec le nouveau premier ministre canadien, M. Brian Mulroney. Il n'en fallait pas tant pour lancer la spéculation d'un éventuel virage péquiste à la veille de la prochaine élection fédérale. Encore hier, dans le discours inaugural, il déclarait: "Le gouvernement fédéral trouvera donc à Québec un interlocuteur tout disposé à entretenir avec lui des relations harmonieuses, etc." Sa déclaration comporte plusieurs aspects auxquels un grand nombre de Québécois ne sauraient souscrire. D'abord, il est très difficile de croire que les relations du gouvernement péquiste avec Ottawa puissent être harmonieuses sur une base durable. Ce serait contre nature de la part d'un gouvernement résolu à maintenir

son objectif d'indépendance.

Tant qu'il en sera ainsi, le cortège de chicanes, d'affrontements et de guerres de drapeaux reprendra inévitablement une fois passée la conjoncture politique préélectorale d'aujourd'hui. Ensuite, il est inacceptable que le gouvernement péquiste s'engage à continuer d'agir comme il l'a fait dans le passé. L'histoire de la défense de nos intérêts en régime péquiste, c'est celle d'affrontements stériles, de querelles sur le dos de municipalités, des chômeurs, des pêcheurs, enfin, de tout le monde. C'est celle enfin de l'inertie dans les stratégies de négociations et de la perte de notre droit politique de veto. Avec de tels défenseurs de nos intérêts, on est sûr de perdre à tout coup.

Enfin, comment admettre que la mauvaise foi, le négativisme ait toujours été du même côté au regard des huit années de régime péquiste? Une telle affirmation frise le ridicule. Vous comprendrez qu'après avoir entendu les ténors péquistes empoisonner pendant quinze ans l'atmosphère politique du Québec de leurs outrances verbales, de leur hargne et de leur fiel pour tout ce qui concernait le Canada et le fédéralisme, nous éprouvons une bonne dose de scepticisme devant leur éventuelle conversion au fédéralisme.

Vous comprendrez que si le gouvernement péquiste daigne enfin accepter les résultats du référendum de mai 1980, il devra entreprendre un certain recyclage au plan des idées, des grandes orientations et du programme politique du parti dont il est issu. Vous comprendrez qu'avant de le croire, la population du Québec exige quelques garanties et quelques preuves tangibles que le gouvernement et le Parti québécois savent au moins dans quelle direction ils s'en vont.

Ce que nous craignons, c'est leur goût prononcé pour l'opportunisme et l'électoralisme. Sachant que leur option n'a fait que régresser depuis 1980 et qu'elle est rejetée par l'immense majorité des Québécois et des Québécoises, sachant que même l'idée de soulever cette question à nouveau lors de la prochaine élection est rejetée par trois électeurs sur quatre, les dirigeants péquistes seront sans doute tentés de faire semblant de prendre un virage fédéraliste sans le faire véritablement. Ils chercheront probablement une fois de plus le sophisme électoral susceptible de les sortir d'embarras.

Disons tout de suite que, quant à nous du Parti libéral du Québec, nous ne marcherons jamais dans une combine péquiste visant à mettre l'option séparatiste en veilleuse le temps d'une élection pour la sortir aussitôt le lendemain, comme cela a été fait une première fois en 1976 et une seconde fois en 1981. Si c'est cela la manoeuvre, nous la dénoncerons de toutes nos forces. Si le gouvernement péquiste se

convertit au fédéralisme, il devra le faire sans ambiguïté, en plein jour; il devra mettre un terme une fois pour toutes à l'incertitude politique qui empoisonne notre climat d'investissements et qui compromet la croissance de notre économie et la création d'emplois pour nos gens; il devra cesser de prendre un peu tout le monde pour des imbéciles, en prétendant à la fois qu'il va donner une dernière chance au fédéralisme et travailler à l'avènement du grand soir de l'indépendance. En fait, si le gouvernement veut être pris au sérieux dans son éventuel virage fédéraliste, il devra satisfaire à deux conditions fondamentales au moins. Il devra d'abord rejeter explicitement l'objectif de l'indépendance, tel qu'inscrit au programme politique du Parti québécois et, deuxièmement...

Des voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): ...il devra ensuite s'engager à mettre sur pied un programme exhaustif en matière de fédéralisme.

Une voix: C'est cela.

M. Levesque (Bonaventure): Il ne pourra, bien sûr, le faire du jour au lendemain, il n'en a pas. Ce parti n'a jamais eu de programme qui puisse définir la place du Québec à l'intérieur du Canada. Il devra faire ses devoirs ou nous dire où se trouve le Québec à l'intérieur du Canada. Où est le programme de son parti qui va nous dire exactement ce qu'il en est, qu'il n'est plus question de séparation, d'indépendance, de souveraineté, mais qu'il est question de promouvoir les véritables intérêts du Québec à l'intérieur du Canada? Qu'il nous montre son programme et nous le croirons.

Des voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, pourquoi exiger ainsi du gouvernement péquiste qu'il tourne la page d'une manière aussi claire et nette sur son option d'indépendance? Simplement parce que c'est la seule façon de protéger convenablement les intérêts du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien. Les huit longues années que nous venons de vivre, assis entre deux chaises, suffisent amplement à démontrer que le Québec ne sera jamais servi convenablement par un régime à moitié séparatiste, pleinement séparatiste ou je ne sais quoi séparatiste à Québec. Non seulement notre performance économique a-t-elle été perturbée profondément par le climat d'incertitude incarné par le gouvernement péquiste, mais nous avons perdu pied comme partenaire majeur - c'est important - au sein de la fédération

canadienne. Le dialogue fédéral-provincial, normalement civilisé et courtois, a dégénéré en affrontement stérile. Notre gouvernement, forcément suspect aux yeux de ses partenaires canadiens, n'a jamais été en mesure d'influencer l'évolution de quelque dossier fédéral-provincial que ce soit. C'était très différent dans les années soixante et soixante-dix - le premier ministre se le rappellera au moins en partie - alors que le Québec exerçait le leadership qui lui revenait, qui lui revient de droit, dans le forum fédéral-provincial: péréquation, partage des champs d'imposition, allocations familiales, régimes de retraite et combien d'autres dossiers.

Bien plus, en abordant le forum intergouvernemental canadien, dans la logique particulière de son option séparatiste, le gouvernement du Parti québécois a causé un tort très considérable au Québec. Il l'a fait en souscrivant trois jours après l'élection de 1981 à la formule d'option en matière d'amendement constitutionnel. C'est ce qui nous a valu ultimement la perte du droit politique de veto dont nous avons joui jusque là ainsi que celle encore plus grave encore du droit de veto formel qu'on nous offrait alors dans la proposition du gouvernement fédéral. Comme si ce recul ne suffisait pas, le gouvernement a tenté de venger son échec d'une manière parfaitement ridicule, parfaitement enfantine, puérile, en boycottant les conférences fédérales-provinciales. Ce triste épisode illustre parfaitement les limites de la logique séparatiste dans le forum intergouvernemental canadien.

(17 h 20)

Tout gouvernement québécois dépourvu d'une vision positive du Canada, d'une perspective complète et bien articulée de la place du Québec dans la fédération est susceptible de commettre de graves erreurs, de nous infliger d'autres reculs majeurs. Un exemple: pensez simplement à l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard de la formule d'amendement. C'est encore la même logique indépendantiste qui inspire l'idée qu'il suffirait simplement d'ajouter le principe de la compensation financière à l'actuelle formule d'option pour la rendre équivalente au droit de veto. Cela aussi est indéfendable, effectivement, et inacceptable dans une perspective québécoise authentiquement fédéraliste.

M. le Président, je demande au premier ministre: Où est votre programme de fédéralisme? Où vous situez-vous? Où se trouve votre parti? Avez-vous une vision du Canada, de la place du Québec dans le Canada, d'un véritable fédéralisme? Où est votre livre beige sur l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada? De même toute conversion partielle au fédéralisme, le temps, par exemple, d'entreprendre une négociation

de la dernière chance, serait inacceptable parce que inspirée de la même logique boiteuse. D'abord, un parti politique ne change pas d'attitude ou de mentalité sur une question aussi fondamentale comme on change de chemise. On ne devient pas temporairement fédéraliste, le temps d'effectuer une ultime démonstration dont le succès irait à l'encontre de sa raison d'être.

Ensuite, cette vision positive du Québec dans le Canada, dont le gouvernement péquiste est toujours dépourvu, elle n'est pas utile seulement pour effectuer une quelconque manoeuvre constitutionnelle. Elle est un prérequis indispensable pour la pratique au jour le jour du fédéralisme et pour la défense quotidienne des intérêts du Québec dans une multitude de problèmes qui doivent être résolus en dehors du forum constitutionnel.

Enfin, quand on n'a pas de programme en matière de fédéralisme, comment aborder la question de la Cour suprême? Quel est votre avis sur la Cour suprême? Dites-nous cela. Où nous parle-t-on de cela dans votre programme? De la réforme du Sénat? Je ne pense pas, même, que vous soyez allé rencontrer la commission qui siégeait récemment là-dessus. Mais non! Cela ne vous intéresse pas. Comment discuter sérieusement du partage des pouvoirs quand on n'accepte même pas qu'il est dans l'intérêt du Québec de laisser des juridictions au gouvernement central? Comment envisager positivement le renforcement de l'union économique? Dans l'état actuel des choses, le gouvernement du Parti québécois n'a aucune idée sur l'un ou l'autre de ces sujets. C'est pour venger son échec, sauver la face, qu'il veut négocier avec le nouveau gouvernement fédéral l'acceptation de la constitution de 1982. Nous n'accepterons jamais que le gouvernement péquiste prenne une troisième fois, d'une manière cynique et irresponsable, la voie de l'opportunisme électoral. Vous voulez relever le beau défi du fédéralisme? Vous n'avez pas le choix, tournez la page sur votre projet d'indépendance. Mais si vous voulez encore une fois vous installer entre deux chaises, comptez sur nous pour vous faire tomber par terre.

M. le Président, comme il y a 25 ans, à l'aube de la révolution tranquille, c'est au Parti libéral du Québec qu'il revient de relever ce défi redoutable entre tous, celui d'incarner dans ses idées, ses orientations, son chef, dans les hommes et les femmes qui formeront le prochain gouvernement du Québec, la forte volonté de changement qui émane de toutes les couches de notre société.

Notre responsabilité, c'est de faire renaître confiance et espoir. C'est de poser un regard neuf sur l'avenir. Depuis une douzaine d'années, l'économie mondiale est en profonde mutation. Cette mutation est

d'abord le fait d'une véritable révolution technologique. Sous l'impulsion des progrès fulgurants de la micro-électronique, les données de base de la conception, de la fabrication et de la mise en marché des biens et services ont été bouleversées dans l'ensemble des secteurs de production. Le travail, les modes de vie sont profondément transformés. En même temps, nous assistons à la disparition graduelle des barrières qui, naguère, permettaient aux pays d'isoler leur économie nationale du reste du monde. Le commerce mondial n'est plus uniquement une affaire d'échange de biens et de services, il porte désormais sur des échanges de connaissance, des transferts de technologie et des normes plus financières.

C'est sur ce fond de changement technologique et d'intégration économique planétaire que nous avons subi les contrecoups de deux chocs pétroliers, le ralentissement de la croissance économique et le plafonnement graduel de la productivité dans la plupart des pays industrialisés. Pendant que le Japon accaparait une part grandissante du commerce mondial, plusieurs pays en voie de développement rapide prenaient pied dans les secteurs de transformation antérieurement réservés aux pays occidentaux.

Enfin, après une période prolongée d'incertitude caractérisée par la persistance de taux élevés de chômage et d'inflation, les taux d'intérêt ont véritablement explosé, ce qui a provoqué à partir de 1981 une crise dont les effets se font encore sentir au Québec et au Canada. C'est dans ce contexte particulièrement troublé que les Québécois ont pris conscience de la vulnérabilité de leur économie. Handicapée par une déficience persistante d'investissements, un niveau excessif d'effort fiscal, l'incertitude politique découlant de l'obsession indépendantiste du gouvernement et une histoire mouvementée de relations du travail, l'économie du Québec s'est littéralement effondrée au cours de la crise, plongeant dans le chômage et le sous-emploi le quart de la population québécoise. Bien plus, notre État-providence déjà disproportionné pour la taille de notre économie, s'est avéré incapable d'amortir la chute. Surchargé de dettes et d'engagements fixes, incapable même d'honorer ses propres conventions collectives, le gouvernement péquiste s'est vu contraint au plus mauvais moment de relever ses taxes, accentuant ainsi l'ampleur de la récession. Et pas seulement au moment dont je parlais tout à l'heure.

Encore la semaine dernière, le gouvernement, avant même de nous réunir ici, n'a pas pu attendre de nous l'annoncer à l'Assemblée nationale et a encore annoncé une augmentation de taxes. Cela représente, me dit-on, une centaine de millions de

dollars par année. Même pas capable d'attendre trois ou quatre jours qu'on arrive en Chambre. Mieux que tout autre, ce triste épisode de notre histoire récente illustre la voie qui s'impose à nous. Notre économie est vulnérable parce qu'elle manque de vigueur et de dynamisme. La grande priorité qui s'impose au Québec d'aujourd'hui, c'est celle de rebâtir la force économique du Québec. Pour nous, du Parti libéral, c'est l'objectif qui, dans l'immédiat, aura préséance sur tous les autres. Devant l'acuité du problème actuel du chômage dont les jeunes sont malheureusement les premières victimes, nous croyons fermement qu'un gouvernement responsable n'a pas d'autre alternative et même à plus long terme, nous sommes convaincus que c'est la force économique du Québec qui sera la base, le point d'appui indispensable de l'influence, du rayonnement et de la force politique de notre société.

En même temps que nous sommes confrontés à cette priorité absolue, nous pouvons désormais, au Québec, prendre appui sur toute une série de réalités et de valeurs nouvelles qui font des Québécois et des Québécoises des citoyens plus que jamais désireux de se prendre en main comme individus. Ce désir n'est pas nouveau, M. le Président, mais il s'est considérablement avivé depuis quelques années. Les Québécois d'aujourd'hui sont en général plus instruits et mieux informés qu'il y a 20 ou 25 ans. Ils sont en moyenne plus âgés aussi en raison des tendances démographiques actuelles. Conscients des perspectives réduites d'emploi dans le secteur public, ils se sont tournés en grand nombre vers le secteur privé et le monde de l'entreprise et des affaires.

L'attitude politique des Québécois s'est aussi considérablement modifiée depuis quelques années. Toujours exigeants à l'endroit des pouvoirs publics, leur critique est cependant devenue plus pragmatique et plus rationnelle. Cette nouvelle forme de réalisme dont le discours péquiste s'accommode mal - au moins celui d'hier - explique leur aversion grandissante pour les appels émotionnels. Ainsi, il faut constater, pendant que se referme la voie de l'affirmation collective par des moyens publics, que la voie individuelle par des moyens privés s'ouvre désormais toute grande au Québec. À cette nouvelle ère de maturité politique correspond un nouveau défi pour le développement du Québec. C'est en libérant au maximum notre potentiel individuel d'imagination, de créativité et d'initiative que nous permettrons à chaque Québécois de se réaliser pleinement, contribuant ainsi à leur mieux-être individuel d'abord, mais collectif ensuite.

(17 h 30)

Il y a quelques années, on pouvait encore s'illusionner en pensant que l'abondance de nos richesses naturelles nous

conférait un billet de faveur vers la prospérité. Aujourd'hui, il est facile de constater que la principale richesse naturelle que nous avons est la matière grise. Vivant dans un monde où connaissance et information s'imposent comme les premières sources de richesse véritable, il nous faut relever de plusieurs crans une priorité qui n'est pas nouvelle chez nous mais qui prend aujourd'hui une signification toute spéciale: le développement de nos ressources humaines. C'est uniquement de cette façon que nous serons en mesure d'établir sur des bases solides la nouvelle force économique du Québec.

Le corollaire de ce désir, de cette capacité plus grande d'affirmation individuelle, c'est la nécessité de redéfinir les rapports entre le gouvernement et les citoyens. L'État-providence a été passablement paternaliste et centralisateur. Il aimait légiférer, régler dans le détail les secteurs d'activités dont il était chargé. Il se considérait volontiers comme le définisseur principal de nos projets de société.

Si, comme nous le croyons, le Québec a acquis une nouvelle maturité politique, il aspire à être gouverné d'une manière plus adulte, moins autoritaire. Cela signifie que l'État ne doit plus chercher à prendre la place des citoyens comme agent de changement dans la société. Il ne doit pas chercher à niveler les aspirations, à susciter de fausses unanimités. Il lui faut au contraire accepter les vertus du pluralisme et de la diversité. Prenant appui sur les dynamismes régionaux, les volontés d'affirmation communautaire, il doit réapprendre à faire confiance aux dirigeants locaux et aux gens du milieu dans la planification, l'organisation et le contrôle des nombreux services publics. animateur, oui, animateur plutôt que définisseur.

Il doit enfin encourager et soutenir les individus et les groupes qui veulent innover, bâtir et assumer leur avenir dans les domaines économique, social et culturel. La perspective vers laquelle débouche la nouvelle maturité du Québec est celle d'un gouvernement au service des citoyens et non celle d'une soif bureaucratique de pouvoir. Enfin l'État au service des citoyens! Plus jamais les citoyens au service de l'État! L'État paternaliste et autoritaire que nous subissons aujourd'hui, sous la gouverne du Parti québécois, ne correspond tout simplement plus aux aspirations profondes de la société adulte que nous sommes devenus.

Pour nous du Parti libéral du Québec, notre troisième priorité, après le rétablissement de notre force économique et le développement intégral de nos ressources humaines, sera de redéfinir le rôle de l'État dans la société dans le but de favoriser l'épanouissement des ressources vives qu'on

retrouve un peu partout au Québec: chez les individus, dans les régions, au sein des entreprises, dans les collectivités locales, etc.

Enfin, une autre priorité sera de faire retrouver au Québec la place qui lui revient comme partenaire majeur au sein du Canada. Il faut être fédéraliste pour jouer convenablement la carte du Canada. Il faut avoir une vision claire et positive du Canada pour être pris au sérieux dans le forum intergouvernemental canadien et pour aborder d'une manière constructive la pratique quotidienne du fédéralisme. Qu'il s'agisse de grande manoeuvre constitutionnelle comme en 1981 ou de dossier ponctuel en matière fédérale-provinciale, le Québec doit cesser de faire les frais de l'attitude louvoyante et ambiguë de son gouvernement. Le prochain gouvernement libéral devra non seulement liquider le triste héritage constitutionnel du gouvernement péquiste mais il devra aussi être en mesure de conjuguer efficacement les intérêts du Québec avec ceux du Canada.

Le gouvernement péquiste se demande toujours - je termine bientôt là-dessus parce que je ne voudrais pas oublier de poser quelques questions - paraît-il, pourquoi sa popularité a sombré aussi profondément? On dit dans les sondages que "le gouvernement stagne à 23%". C'est-à-dire que s'il se pense un gouvernement, il doit se rendre compte qu'il y a 77% de la population qui n'en veut plus. M. le Président, 77%: Il se promène avec un pourcentage de 23%, avec des grands discours inauguraux, avec des promesses à gauche et à droite, avec presque une promesse d'éternité, mais il y a 77% de la population qui ne veulent plus vous voir là. Alors, pourquoi?

Le gouvernement péquiste recherche encore, paraît-il, la cure-miracle, le remonte-pente qui lui permettrait, in extremis, de sauver sa peau. Cherche-t-il, en fin de mandat, à endormir tout le monde? Espère-t-il que nous souffrirons tous d'une perte de mémoire collective? Il pense peut-être que toute la province, toute la population - les 6 000 000 - souffrirait d'une perte de mémoire collective, juste le temps d'une élection. Le gouvernement espère-t-il que les contribuables oublient qu'ils sont les plus taxés en Amérique du Nord? Pensez-vous que les gens vont oublier cela? Pensez-vous que les Québécois vont oublier que ce sont eux qui bénéficient du prix de l'essence le plus élevé? Pensez-vous qu'ils vont oublier qu'on les a taxés au moment où ils en arrachaient le plus? Les gens dans les régions, en particulier, vous pensez qu'ils vont oublier cela au moment des élections?

Pensez-vous que nos concitoyens oublient l'endettement que vous allez leur laisser en héritage, endettement qui est passé de 5 000 000 000 \$ à 25 000 000 000 \$? Pensez-vous que

l'ensemble des Québécois ont oublié le recul constitutionnel, ont oublié ce que le premier ministre a signé le 16 avril 1981, trois jours après l'élection, faisant du Québec une province comme les autres, au même niveau que l'Île-du-Prince-Édouard? Pensez-vous que les Québécois vont oublier ce que vous avez fait: la perte du droit de veto, non pas seulement politique mais juridique, par le gouvernement fédéral? Vous avez laissé perdre tout cela. Désastre! Pensez-vous que les Québécois vont oublier cela? Pensez-vous que les fonctionnaires, les enseignants, les employés d'hôpitaux et les autres travailleurs de l'État vont oublier les lois matraques et les décrets que vous avez passés sur leur dos?

Pensez-vous que les agriculteurs vont oublier - surtout ceux que vous avez endettés d'une façon épouvantable par vos prétendues politiques d'autosuffisance - ce que vous avez fait? Pensez-vous que les pêcheurs vont oublier que vous avez passé au moins deux ans à vous chicaner avec le gouvernement fédéral sur leur dos? Pensez-vous que les 400 000 chômeurs, que les 700 000 assistés sociaux du Québec oublieront soudainement leur sort? Pensez-vous que les jeunes aux horizons pratiquement bouchés aujourd'hui oublieront les misères du chômage et du sous-emploi?

Il y a une chose que le gouvernement, lui, oublie, c'est la devise du Québec: "Je me souviens".

Des voix: Bravo!

Motion de censure

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, qu'il me soit permis de terminer par une motion sur laquelle j'espère avoir l'unanimité de la Chambre, étant donné que tous les fédéralistes peuvent voter assez facilement: Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour avoir livré un message inaugural dépourvu de mesures nouvelles, concrètes et substantielles touchant la croissance économique et la création d'emplois permanents et qui, par ailleurs, s'inspire d'électorisme, voire même d'imposture, en tentant de faire croire qu'il peut changer d'attitude à l'égard du fédéralisme canadien sans renier l'objectif d'indépendance qui demeure la raison d'être du parti dont il est issu.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, est-ce que je pourrais obtenir le consentement de la Chambre pour demander l'ajournement du débat, au nom de mon collègue, le ministre des Finances et député de L'Assomption?

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, il reste 20 minutes. Le droit de parole maximum, selon nos règles de pratique, est de 20 minutes. S'il s'agit de demander notre consentement nous le refusons. La Chambre siège jusqu'à 18 heures et nous sommes prêts à entendre le prochain intervenant du Parti québécois. (17 h 40)

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je pense que le leader de l'Opposition admettra avec moi qu'il y a une coutume qui est respectée en cette Assemblée nationale, à savoir que lorsque le chef de l'Opposition a donné la réplique au message inaugural prononcé par le premier ministre, la Chambre ajourne habituellement ses travaux pour les reprendre le lendemain à 14 heures.

M. Gratton: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: Dans le cas du discours du premier ministre, il est vrai, les règles de pratique l'édicte, c'est écrit en toutes lettres. Dans le cas de la réplique du chef de l'Opposition il n'existe aucune tradition puisque celui-ci, pour une première fois, a pris un peu plus d'une heure. Normalement, il ne prenait même pas une heure et on a toujours continué les débats immédiatement après. Je peux vous dire que de notre côté, nous étions prêts, si le chef de l'Opposition avait parlé moins longtemps, à intervenir immédiatement. Si personne n'est prêt à intervenir de ce côté-là, M. le Président, nous interviendrons.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Le règlement prévoit que le chef de l'Opposition pouvait, comme le premier ministre d'ailleurs, exercer un droit de parole de deux heures. Il a commencé à 16 h 2; normalement il pouvait donc se rendre jusqu'à 18 heures. Je crois que dans les circonstances le leader de l'Opposition serait sans doute bienvenu de donner suite à la motion d'ajournement que j'ai formulée pour que le ministre des Finances prononce son discours demain après la période des questions.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: J'aimerais au moins que le leader du gouvernement nous dise pourquoi

on n'a rien à dire, du côté du gouvernement, sur un discours inaugural qui se veut l'événement du siècle. C'est le grand virage fédéraliste de ce côté-là. Est-ce qu'il n'y a pas assez de gens qui croient au fédéralisme de l'autre côté pour qu'on puisse parler immédiatement? Il y en a au moins un qui y croit quelque peu, c'est le ministre de l'Énergie et des Ressources. Qu'il parle donc tout de suite!

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Le député de Bonaventure pourrait certainement témoigner que ce que je dis est vrai. J'ai remarqué tout à l'heure que celui-ci a laissé de côté une bonne partie de son discours qui devait porter, entre autres, sur le secteur de l'agriculture, celui des pêcheries et celui des mines. Il s'était donc préparé pour tenir un discours d'environ deux heures; on lui donne la possibilité de reprendre cette partie du discours qu'il a laissée de côté. Était-ce parce qu'il avait devant lui un ministre de l'Agriculture...

Le Président: Si les deux leaders continuent à débattre ainsi, nous allons enlever cela de leur temps de parole éventuel dans le débat sur le discours d'ouverture. Une demande a été faite par le leader du gouvernement et elle n'a pas été reçue par le leader de l'Opposition. À ce moment-ci si quelqu'un veut prendre la parole dans le cadre du débat nous sommes toujours en séance.

M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Des voix: Bravo!

M. Gilles Baril

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): M. le Président, il me fait plaisir, à ce stade-ci du débat, de prendre la parole à titre de député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, surtout après le chef de l'Opposition, le député de Bonaventure, qui a parlé des jeunes, qui a beaucoup parlé des jeunes. Il semble que cela devient une préoccupation fondamentale du Parti libéral à l'approche des élections. J'aurais, d'ailleurs, aimé voir le député de Bonaventure et le Parti libéral du Québec se lever plus souvent en Chambre et peut-être apporter de l'intérêt à ce dossier pendant la crise économique, par exemple. Nous avons vu le Parti libéral du Québec, d'octobre 1981 à janvier 1983, poser seulement deux questions et demie en Chambre sur la jeunesse.

Une voix: Combien?

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Deux questions sur la parité de l'aide sociale et une demie qui portait sur des questions de régie interne au Secrétariat à la jeunesse. Alors, le Parti libéral, à 12 mois, à 18 mois de l'élection...

Une voix: Pas tant que cela.

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): ...semble maintenant vouloir porter un intérêt préoccupant aux jeunes, c'est-à-dire au dossier des jeunes.

Je voudrais tout d'abord, M. le Président, commencer par un sujet qui, assurément, va faire plaisir à l'Opposition. C'est, bien sûr, l'attitude constitutionnelle que notre gouvernement semble vouloir emprunter durant les prochains mois. En tant que député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, tout ce que j'ai à dire, c'est que je n'ai absolument pas honte-

Une voix: D'être fédéraliste.

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): ...de collaborer avec un gouvernement, celui de M. Mulroney, qui voudrait redonner aux Québécois des droits qui nous ont été enlevés depuis seize ans, des droits qui ont été écrasés, bafoués, vilipendés par un gouvernement central, celui de Pierre Trudeau. Si le gouvernement conservateur d'Ottawa peut nous donner certains aménagements qui correspondent à nos aspirations, tout particulièrement en matière de développement économique et de création d'emplois chez les jeunes, eh bien, je dis oui, parce que, en tant que député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, ceci répond profondément aux intérêts des électeurs et des électrices du comté que je représente.

Des voix: Bravo!

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Si nous pouvons trouver des accommodements, des arrangements dans le domaine des pluies acides avec Mines Noranda, je dis oui. Je suis prêt à accepter ces accommodements que le gouvernement libéral ne nous a jamais donnés. Et pourquoi pas?

M. le Président, je voudrais revenir à la question des jeunes puisque le discours inaugural semble s'attaquer à ce problème percutant, brûlant, important pour mes semblables, tout particulièrement pour les moins de 30 ans, ces générations qui vont définitivement être l'avenir, les pièces maîtresses de l'avenir et de l'évolution du Québec. Ce discours inaugural fait foi de la volonté gouvernementale de s'attaquer véritablement aux règles du jeu de notre

société, tout particulièrement à ces barrières structurelles qui empêchent les jeunes de travailler. Nous avons vu aujourd'hui, lors de la période des questions, une certaine hypocrisie du député de Jean-Talon, parce qu'il le sait que ce n'est pas facile de faire appel aux grands partenaires socio-économiques pour amorcer certains virages, pour donner suite, si on peut dire, une plus grande place aux jeunes dans ce secteur. On sait que lorsqu'on s'attaque aux règles du jeu, à un contrat social, à des droits acquis et à des privilèges, ce n'est pas facile. Le gouvernement a décidé de s'attaquer à cet épineux problème puisque c'est de la seule manière, de la seule façon que nous pourrions donner des emplois permanents à nos jeunes hommes et à nos jeunes femmes du Québec.

Le gouvernement du Québec a dit non à la "jobine". Le gouvernement du Québec a dit oui aux emplois permanents pour les jeunes, et ceci va passer par une concertation avec les grands partenaires socio-économiques. Cela prendra le temps que cela voudra, nous savons que cette question est une question fragile, difficile en termes de dialogue mais, M. Lévesque l'a dit hier, nous allons prendre nos responsabilités et nous allons nous lancer dans ce scénario qui est assurément la véritable voie de l'avenir pour nos jeunes du Québec.
(17 h 50)

J'écoutais tantôt le chef de l'Opposition parler du développement économique régional. J'inviterais les libéraux de l'Opposition à venir faire un tour dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour voir qu'effectivement il y a une relance. Après six mois déjà, il y a plus de 700 000 000 \$ d'investissement total qui s'est effectué dans le domaine des mines et 250 000 000 \$ dans le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Il y a trois semaines, nous avons inauguré - et c'est une fierté pour la collectivité québécoise, cela a été une fierté pour la collectivité de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et, bien sûr, pour l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue - notre première mine d'or à capital-actions québécois, essentiellement québécois. Je pense que c'est une fierté pour nous et c'est une fierté aussi pour notre gouvernement d'avoir soutenu une initiative locale, celle des frères Vézina, et cet esprit déterminé des gens de chez nous de prendre en main leur économie, et par le fait même créer des emplois permanents chez nous.

Nous le faisons dans le domaine des mines et nous le faisons dans le domaine de l'agriculture et nous allons le faire dans le domaine de la forêt, même si nous connaissons présentement des problèmes plus difficiles à cause des marchés internationaux du bois de sciage. Je suis convaincu, M. le Président, que notre gouvernement a tout mis en oeuvre justement pour répondre au

dynamisme du milieu, à cet esprit "patenteux" et déterminé des gens de l'Abitibi-Témiscamingue qui veulent bâtir leur avenir économique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Naturellement, on veut certainement ou on a la tentation de faire beaucoup de démagogie sur le dossier agricole. Je voudrais peut-être ramener celui des libéraux de l'époque d'avant 1976. On se rappellera, bien sûr, du rapport Côté où on disait vouloir fermer certains villages de l'Abitibi.

le député de Lévis, le seul véritable ministre de l'Agriculture, qui a consacré de véritables efforts pour la croyance, l'affirmation de ces agriculteurs de la région du Témiscamingue, de La Sarre, de Palmarolle. Même des gens dans vos rangs vont le dire, le gouvernement actuel a été le seul qui a développé au maximum ce potentiel agricole, pour les gens qui résident en Abitibi-Témiscamingue, que les libéraux ont voulu vilipender avant l'arrivée du gouvernement de 1976.

Des voix: Bravo!

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Maintenant, en conclusion, parlons de ce chef invisible et fantôme. Il sera dans ma région la semaine prochaine, le 21 tout particulièrement.

Des voix: Bravo!

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): S'il a vraiment à coeur les intérêts des jeunes, qu'il réponde au défi que je lui ai lancé, qu'il vienne faire un débat sur le dossier des jeunes et leur avenir au cégep de Rouyn-Noranda. Je comprends qu'il refuse de faire des débats sur l'économie avec M. Parizeau, parce que M. Parizeau est nécessairement plus intelligent que lui, mais le fait de refuser un débat avec un simple député d'arrière-ban de l'Assemblée nationale, je ne comprends plus rien. Pourtant, ce grand économiste, bardé de diplômes, diplômé de toutes ces écoles européennes pourrait confronter sa théorie avec la pratique quotidienne à laquelle les députés de la région de l'Abitibi-Témiscamingue sont confrontés quotidiennement.

M. le Président, en terminant, je pense que la session s'annonce des plus intéressantes. Je voudrais dire aux libéraux qu'en tout temps et sur toutes les tribunes, que ce soit M. Bourassa ou n'importe qui, nous serons là dans les cégeps, dans les universités, dans les polyvalentes et dans les différents groupes de jeunes pour n'importe quel débat, parce que nous n'avons pas peur, nous n'avons pas peur de défendre nos positions, nous n'avons pas peur de prendre nos responsabilités et nous n'avons pas peur

non plus de dire à ces jeunes du Québec qu'ici, ce gouvernement, cette équipe a décidé de prendre un virage important qui est celui de leur donner une place dans notre société parce que c'est avec eux que nous allons bâtir l'avenir du Québec et que nous allons, bien sûr, permettre à la fois pour eux et pour l'avenir de nos enfants, une meilleure place et une meilleure émancipation du Québec et des générations qui vont nous suivre.

En terminant, j'inviterais les libéraux à ne pas oublier qu'ils ont le droit de venir souvent en Abitibi-Témiscamingue pour constater justement que, chez nous, même à travers la crise, nous avons retroussé nos manches. "Le toupet dans l'eau" comme dit mon père, nous n'avons pas désespéré et nous allons continuer à creuser ces rocs, à couper ces arbres, à dompter ces rivières et à cultiver ces sols parce que chez nous, on y croit; l'économie remonte et ce gouvernement, avec l'équipe régionale des députés d'Abitibi-Témiscamingue, va continuer de servir les citoyens et citoyennes que nous avons la chance de représenter dans cette Assemblée. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, pourrais-je proposer l'ajournement du débat?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, il reste encore une période de cinq minutes avant que nous ne terminions les travaux. De la même façon que le leader de l'Opposition me disait tout à l'heure qu'il serait tout à fait normal qu'un député se fasse entendre dans la mesure où on avait quelque chose à dire de ce côté, comment se fait-il que, maintenant, après le discours du chef de l'Opposition, qui aurait dû normalement stimuler ses troupes, il n'y ait absolument personne de l'autre côté qui veuille se faire entendre?

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, je profiterai du temps de parole que me procure l'article 100 de notre règlement pour expliquer pourquoi je propose l'ajournement du débat.

Evidemment, M. le Président, tantôt, quand le leader parlementaire a voulu proposer l'ajournement de l'Assemblée, il restait 20 minutes à nos travaux, qui sont prévus et qui doivent se terminer

obligatoirement à 18 heures. Or, M. le Président, on sait que le règlement indique également que chaque député autre que le premier ministre ou le chef de l'Opposition dispose d'une période de temps maximale de 20 minutes pour intervenir dans le débat qui suit le discours inaugural. C'est fort différent de la situation dans laquelle on se retrouve présentement où, avec deux ou trois minutes à faire, on demande à un député d'entamer une intervention qu'il devra nécessairement compléter demain.

Je vous assure tout de suite, M. le Président, que de ce côté de la Chambre, du côté du Parti libéral du Québec, on ne fera pas ce que vient de faire le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, c'est-à-dire manquer de choses à dire au sujet du discours inaugural. Je vous promets que cela n'arrivera pas. Je vous promets, M. le Président, que si le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue a manqué de choses positives à dire sur les 54 pages de texte que nous a lues le premier ministre hier, nous, on ne manquera pas de choses à critiquer dans les 54 pages de texte. Je vous le promets!

Des voix: Bravo!

M. Gratton: Vous m'invitez à revenir à la motion d'ajournement du débat, M. le Président. D'ailleurs, je le fais volontiers en constatant que, malheureusement, le leader du gouvernement - leader intérimaire - revient déjà à ses mauvaises habitudes. Il s'amuse. Si on a demandé tantôt qu'un député péquiste intervienne - je vais être candide, je vais être franc avec vous... D'ailleurs, vous l'avez déjà deviné. Vous le comprenez. Pourquoi ne pas avoir tout simplement entériné la décision d'ajourner? C'est qu'on veut la première intervention demain. Bon! Est-ce bien compliqué, cela? Et on veut que le débat s'engage sur une note sérieuse, plus sérieuse que si le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue avait abordé le débat hier, parce qu'on a vu que cela ne faisait pas très sérieux. C'est la seule raison. On aura une intervention demain qui donnera le ton au débat sur le discours inaugural et qui amènera peut-être le gouvernement à rajuster son tir. En tout cas, ils vont sûrement se faire poser suffisamment de questions pour qu'au bout des 25 heures de débat on sache peut-être enfin si ce gouvernement est fédéraliste, séparatiste ou entre les deux proverbiales chaises.

M. Bertrand: M. le Président, pourrions-nous...

Le Président: M. le leader du gouvernement, j'attire...

M. Bertrand: ...connaître le nom...

Le Président: ...votre attention simplement sur le fait que l'horloge retarde quelque peu et qu'il est, en fait, passé le temps.

M. Bertrand: Oui. J'allais être très bref, M. le Président. Si vous me le permettez, j'allais demander quel était cet illustre orateur qui, demain, va justement poursuivre dans la voie tracée aujourd'hui par le chef de l'Opposition et qui sera ensuite suivi - et je le préviens d'avance - par le ministre des Finances. Qui sera cette personne qui, demain, tiendra lieu de porte-parole de l'Opposition pour le discours inaugural?

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: On l'annoncera immédiatement à la reprise des travaux demain, M. le Président.

Le Président: L'Assemblée nationale ajourne donc ses travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 01)